

Service de l'eau

Rapport annuel du délégataire 2025

(conforme aux articles L. 3131-5, R. 3131-2 et suivants du code de la commande publique)

SM D'AMENAGEMENT DE
RESEAUX ET DE COURS D'EAU
Mennecy, Echarcon, Ormoy



Sommaire

1	 Synthèse de l'année	5
1.1	Contexte national : les faits marquants de l'année	7
1.2	Contexte national : les évolutions à venir	8
1.3	Les faits marquants	12
1.4	Votre contrat : les chiffres clés	13
1.5	Votre contrat : les indicateurs de performance	14
1.5.1	Les indicateurs du décret du 2 mai 2007	16
1.5.2	Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL	17
1.5.3	Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E	17
2	 Présentation du service	19
2.1	Le contrat	21
2.2	Notre organisation dédiée à votre contrat	22
2.2.1	La gestion de crise	22
2.3	L'inventaire du patrimoine	23
2.3.1	Les biens de retour	23
3	 Qualité du service	31
3.1	Le bilan hydraulique	33
3.1.1	Le schéma d'alimentation en eau potable	33
3.1.2	Les volumes mis en distribution année civile	33
3.1.3	Les volumes consommés autorisés année civile	33
3.1.4	La performance réseau année civile (décret du 2 mai 2007)	34
3.1.5	Le rendement primaire	35
3.1.6	Les volumes mis en distribution année civile Echarcon	36
3.1.7	Les volumes consommés autorisés année civile Echarcon	36
3.1.8	La performance réseau année civile (décret du 2 mai 2007) Echarcon	37
3.1.9	Les volumes mis en distribution année civile Mennecy/Ormoy	38
3.1.10	Les volumes consommés autorisés année civile Mennecy/Ormoy	38
3.1.11	La performance réseau année civile (décret du 2 mai 2007) Mennecy/Ormoy	39
3.2	La qualité de l'eau	40
3.2.1	La gestion de la présence de pesticides et métabolites dans l'eau potable	40
3.2.2	La gestion de la présence de PFAS dans l'eau potable	42
3.2.3	La distribution	42
3.2.4	Les indicateurs de performance sur la qualité d'eau du décret du 2 mai 2007	43
3.3	Le bilan d'exploitation	44
3.3.1	La consommation électrique	44
3.3.2	Les contrôles réglementaires	44
3.3.3	Le nettoyage des réservoirs	44
3.3.4	Les autres interventions sur les installations	45
3.3.5	Les interventions sur le réseau de distribution	45
3.3.6	La recherche des fuites	46
3.3.7	Les interventions en astreinte	46
3.4	Le bilan de la relation client	47
3.4.1	Le nombre de clients	47
3.4.2	Les volumes vendus	48
3.4.3	Les volumes vendus aux gros consommateurs	49
3.4.4	L'activité de gestion clients	50
3.4.5	La relation clients	50
3.4.6	L'encaissement et le recouvrement	51
3.4.7	Le fonds de solidarité	52
3.4.8	Les dégrèvements	53
3.4.9	Le prix du service de l'eau potable	54
4	 Comptes de la délégation	61

4.1	Le CARE	63
4.1.1	Le CARE	63
4.1.2	Le détail des produits	63
4.2	La situation des biens et des immobilisations	65
4.2.1	La situation sur les compteurs	65
4.3	Les investissements contractuels	67
4.3.1	Le renouvellement	67

5 | Votre délégataire 69

5.1	Notre organisation	72
5.1.1	La Région	72
5.2	Notre système de management	73
5.3	Une feuille de route développement durable au service des territoires sur lesquels nous opérons	77

6 | Annexes 83

6.1	Bilan d'activités réseaux	85
6.2	Bilan d'activités Usines	91
6.3	Détail du linéaire de canalisation	92
6.4	Détail des branchements	95



Synthèse de l'année

1.1 Contexte national : les faits marquants de l'année

Un modèle de financement fragilisé

En matière de gestion de l'eau et de l'assainissement, les territoires français sont confrontés à de fortes pressions, amplifiées par les évolutions réglementaires, le changement climatique et des préoccupations citoyennes croissantes. Alors que notre pays a bâti, au fil des décennies, un service public d'eau et d'assainissement robustes, reconnu internationalement grâce à des avancées technologiques majeures, sa résilience est aujourd'hui mise à rude épreuve. Ces dernières années, la fréquence inédite des épisodes de sécheresse, de canicule, de submersions côtières et de fortes pluies a fait apparaître des impacts durables sur le cycle de l'eau, les milieux naturels et la biodiversité, ainsi que des tensions croissantes sur la disponibilité de la ressource, entraînant des conflits d'usage et compliquant la gestion des eaux potables, usées et pluviales. Cette crise, la population l'a désormais bien intégrée, 72 % des Français estiment que la qualité de l'eau potable se dégrade, et 44 % perçoivent l'accès à cette ressource comme un problème majeur.

Parallèlement, alors que 80 à 90% des coûts des services publics d'eau et d'assainissement est fixe, plusieurs facteurs convergents mettent en péril leur pérennité et, par conséquent, notre capacité collective à maintenir un niveau de qualité conforme aux attentes et aux défis :

- La sécheresse de 2022 et le Plan eau impulsé dans la foulée par le gouvernement fixant notamment un objectif de réduction de 10 % des prélèvements d'ici 2030 ont durablement conduit à une baisse des consommations. Si cette évolution est très vertueuse pour l'environnement, elle révèle l'inadéquation d'un financement basé principalement et dans les mêmes proportions que les coûts fixes sur les volumes consommés ;
- Les fluctuations inflationnistes pèsent sur les coûts, mais leur répercussion tarifaire par les formules de révision reste partielle et différée ;
- La réaffectation d'une partie des redevances des agences de l'eau vers le budget général a retiré au secteur des centaines de millions d'euros, aggravant un sous-investissement chronique (environ 3mds d'€/an pendant 5 ans), uniquement pour rattraper le retard en matière de renouvellement des réseaux et de modernisation des infrastructures ;
- L'empilement réglementaire en cours et à venir accroît les coûts de traitement et d'exploitation ;
- Les effets du changement climatique sont prégnants et imposent une vision de long terme et une nouvelle approche basée sur les risques et l'adaptation à travers de nouveaux investissements
- Les pollutions émergentes, très présentes médiatiquement, tant sur le plan de l'eau potable que des eaux usées contribuent à un climat de défiance de la part des usagers qui se disent en majorité prêts à assumer une facture en augmentation
- Les gains de productivité réalisés depuis vingt ans par les collectivités et les opérateurs laissent aujourd'hui peu de marges résiduelles.

Conformément aux préconisations de la FP2E, il est urgent de prendre des décisions structurantes pour préserver l'eau comme bien commun : maintenir la logique « l'eau paye l'eau », diversifier les ressources (subventions ciblées à l'investissement, financements mixtes, obligations vertes, mobilisation systématique des fonds européens tels que le FEDER), appliquer plus systématiquement le principe du pollueur-payeur et considérer l'inévitable augmentation du prix de l'eau. Parallèlement, des dispositifs sociaux ciblés doivent protéger les ménages vulnérables.

Sur le plan contractuel, des contrats pluriannuels, indexés sur la performance et mieux partagés en termes de risques, sont nécessaires pour restaurer la prévisibilité. Les gains opérationnels nécessaires pour limiter la pression tarifaire ne pourront être obtenus que par des politiques larges d'investissement : télé-comptage généralisé, asset management, efficacité énergétique et digitalisation.

Repenser dès maintenant le modèle de financement est indispensable pour garantir la soutenabilité financière, la résilience environnementale et l'accès universel à l'eau.

1.2 Contexte national : les évolutions à venir

De nombreuses modifications en cours ou à venir du cadre législatif et réglementaire amèneront à faire évoluer le cadre contractuel des contrats.

Travaux de voirie - Amiante

La nouvelle réglementation amiante applicable au 1^{er} juillet 2026 impactera fortement le secteur de l'eau et de l'assainissement.

La FP2E a récemment publié une note de position sur cette nouvelle réglementation, disponible à l'adresse : <https://www.fp2e.org/outils-pour-la-profession/> et que nous reproduisons ici in extenso.

Conformément à la réglementation, l'activité Eau en France de SUEZ proposera les aménagements nécessaires aux contrats, les solutions permettant de réduire les coûts et une stratégie d'accompagnement de la collectivité.



Janvier 2026

Note de position – Nouvelle réglementation Amiante

La nouvelle réglementation amiante est une avancée pour la protection et la prévention des risques pour les riverains et intervenants. Sa mise en œuvre implique une modification des conditions opérationnelles d'intervention dont les surcoûts doivent être pris en charge par les donneurs d'ordre et propriétaires d'infrastructures.

Contexte :

La Fédération professionnelle des entreprises de l'eau a pris note de la publication de l'arrêté du 4 juin 2024 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles autres que bâtis tels que les ouvrages de génie civil, infrastructures de transport ou réseaux divers.

Cet arrêté est nouveau et vient achever le corpus réglementaire associé au décret de 2017. Ce renforcement de la réglementation amiante dans les travaux de voirie et réseaux, imposera à compter du 1^{er} juillet 2026 de faire réaliser une recherche d'amiante dans les ouvrages de génie civil, infrastructures de transport ou réseaux divers et notamment dans les voiries et réseaux avant la réalisation de tous travaux.

Cette recherche doit être menée dès lors que le donneur d'ordre, le maître d'ouvrage, ou le propriétaire d'immeubles non bâtis, n'ont pas fourni d'informations ou que les informations consignées dans les documents de traçabilité ne permettent pas de déterminer avec suffisamment de précision la présence ou à l'absence d'amiante dans les matériaux et produits susceptibles d'être concernés par les travaux. Les repérages prévus par cet arrêté, concernent aussi bien les enrobés que les réseaux (curage et toute intervention sur la structure des ouvrages) et devront être réalisés par des opérateurs formés et réalisés de manière conforme aux exigences fixées dans la norme NF X 46-102 : novembre 2020.

A défaut de la réalisation de ces repérages en amont des travaux, et notamment lors des interventions urgentes, la réglementation indique que les travaux devront être réalisés comme si la présence de l'amiante était avérée.

La Fédération rappelle que le propriétaire de l'ouvrage a la responsabilité de transmettre en amont aux intervenants les informations précises sur la présence d'amiante dans les voiries ou réseaux, **et doit à ce titre en réaliser la cartographie détaillée.**

En effet, à défaut, les intervenants seront contraints de faire réaliser en amont les analyses nécessaires ou, en cas d'urgence, d'intervenir comme si la présence d'amiante était avérée, ce qui occasionnera des surcoûts élevés.

Impacts pour la profession :

La réglementation impactera plusieurs aspects pour la profession et le secteur de manière générale :

- Economique : augmentation des coûts des repérages et des travaux.
- Santé publique et santé des travailleurs : protection du public comme des opérateurs lors de travaux sur des ouvrages ou voiries amiantées.
- Réactivité : les rapports de repérage sont fournis au plus tôt sous 7 jours minimum (et ce en cas d'urgence).
- Communication : avec les riverains (risques perçus du fait d'interventions d'agents portant des équipements de protection (masques respiratoires, combinaisons).
- Contrats : interaction avec les autres obligations contractuelles (obligations contractuelles sur les rendements, obligations sur la réactivité en cas de fuite, ...)
- Organisationnels : liés à la capacité à disposer du nombre d'agents et encadrants (y compris les sous-traitants) formés selon la sous-section 4, prêts à intervenir. Ces nouveaux éléments réglementaires et normatifs vont entraîner des surcoûts très importants pour la profession. L'estimation est de l'ordre de 600 M€/ an pour les entreprises délégataires comme les régies. Ces surcoûts sont liés aux coûts de repérage (carottages et analyses en laboratoire), aux contraintes d'interventions (formation des intervenants et encadrants, équipements de protection, modes opératoires spécifiques, délais de réalisation des repérages et de production des rapports d'analyse, durée de réalisation des travaux) et à la gestion des déchets (ségrégation et traitement des déchets).

Dans ce contexte, la FP2E rappelle que les entreprises de l'eau se préparent à répondre aux implications de cette nouvelle réglementation, mais qu'elles ne doivent pas en supporter les surcoûts.

Il convient donc d'adapter les contrats (en cours ou en négociation) afin de tenir compte de l'ensemble des impacts de cette réglementation

Evolutions réglementaires du marché de l'électricité

Le marché de l'électricité a connu depuis le 1^{er} janvier 2026 des modifications structurantes d'origine législative :

- La disparition du tarif d'**Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique (ARENH)** : Ce tarif réglementé, qui représentait environ 55% des consommations électriques des métiers de l'eau et de l'assainissement était très compétitif à 42 €/MWh dans un marché de fourniture qui a évolué entre 65 et 250 €/MWh entre 2022 et 2025.
- La modification de la fiscalité liée à l'accise sur l'électricité (anciennement CSPE ou TICFE) avec la fin du bouclier tarifaire et de nouvelles règles d'accès aux taux réduits.

Ces modifications impactent fortement le coût de l'électricité nécessaire aux services d'eau et d'assainissement.

L'analyse menée par le cabinet Xerfi conjointement avec l'INSEE démontre que, compte tenu du poids de ces réformes dans la structure de consommation électrique des services d'eau et d'assainissement, les indices de l'INSEE qui mesurent l'évolution moyenne du marché, ne permettront pas de répercuter intégralement cette hausse.

Cette divergence entre ces indices et l'évolution des coûts conduira les formules d'indexation des tarifs à ne plus refléter fidèlement cette l'évolution, ce qui viendra modifier l'équilibre économique des contrats.

Il conviendra, suivant les préconisations de l'INSEE, de corriger les formules d'indexation des contrats.

Réforme anti-endommagement

La réglementation relative aux interventions à proximité des réseaux de transport et distribution, aussi appelée réglementation anti-endommagement ou construire sans détruire, a pour objectif principal de prévenir les dommages aux réseaux et les conséquences que ces dommages peuvent entraîner sur la sécurité des personnes exécutant les travaux, la sécurité des riverains des réseaux, la protection de l'environnement, et la continuité des services apportés par ces réseaux.

Cette réglementation, dans son ensemble, impose aux exploitants de réseaux une amélioration progressive de la cartographie des réseaux, des réponses plus précises aux déclarations DT/DICT faites par les responsables de projets et les exécutants des travaux, ainsi qu'une anticipation des situations de crise afin que la mise en sécurité en cas de dommage soit aussi rapide que possible.

Depuis le 1er janvier 2026, les réponses aux DT/DICT des réseaux non sensibles en zone urbaine, doivent être en classe A de précision (avec un fuseau d'incertitude de 40 cm) pour l'ensemble des réseaux.

Plusieurs possibilités permettent de répondre à cette obligation.

- Répondre à partir d'une cartographie en classe A des réseaux
- Mettre en œuvre des solutions ponctuelles au moment de la réception de la demande de DT/DICT sous un délai de 15 jours, avec géoréférencement au fil de l'eau de la zone concernée, ou uniquement via un marquage-piquetage

En outre, les réponses à ces DT/DICT/ATU doivent utiliser les PCRS (Plan de Corps de Rues Simplifié) comme fond de plan.

Ces nouvelles obligations modifient le cadre contractuel des interventions et ont un impact significatif sur l'équilibre économique des contrats.

Le cas échéant, en fonction des modalités de cartographie en classe A déjà réalisées ou envisagées par chaque Collectivité, il convient d'étudier les évolutions contractuelles nécessaires à la mise en place de solutions spécifiques ainsi que leur financement.

Infrastructures Numériques : disparition programmée des technologies 2G, 3G et cuivre

Les opérateurs de communication ont, avec l'accord de l'ARCEP décidé de supprimer les technologies de communications 2G, 3G et cuivre entre 2026 et 2030 au profit de la généralisation de technologies plus récentes (4G et 5G dans le domaine mobile et fibre dans le domaine filaire).

Les métiers de l'eau et l'assainissement utilisent de nombreux objets connectés, tant pour la mesure des informations sur les réseaux et les usines, que pour le pilotage à distance des installations.

Or, les capteurs et automates reposent majoritairement sur les technologies qui seront supprimées par les opérateurs. Ces technologies étant les seules jusqu'à aujourd'hui à assurer la couverture nécessaire. C'est le cas en particulier des capteurs sur le patrimoine enterré et de ceux positionnés sur les sites isolés.

Dès lors, il convient, pour assurer la continuité des services d'eau et d'assainissement, de procéder à un renouvellement partiel des équipements du patrimoine des Collectivités.

Par conséquent, une modification des plans contractuels de renouvellement des équipements est nécessaire.

Ces modifications tiendront compte à la fois :

- de l'urgence de renouvellement, notamment pour les technologies 2G s'arrêtant au cours de l'année 2026,
- de l'intégration du module communicant au sein de l'équipement et la possibilité de dissocier le capteur du modem,
- du choix de la Collectivité de passer à des technologies plus récentes pour favoriser le développement de la cybersécurité,
- de l'existence du renouvellement de ces équipement au sein des plans de renouvellement actuels.

Après arbitrage, il conviendra de trouver les solutions permettant de financer ces renouvellements contraints par cette évolution exogène.

Facturation électronique

La généralisation de la facturation électronique entre professionnels à compter de septembre 2026 imposera aux délégataires du service public de l'eau une mise en conformité technique et organisationnelle de leurs systèmes de facturation, afin de répondre aux exigences de formats normalisés, de sécurité des données et de transmission via des plateformes agréées par l'État, ainsi qu'aux obligations de transmission électronique des données de facturation et de TVA à l'administration fiscale.

Cette évolution représente des contraintes techniques et financières importantes, liées à l'adaptation des outils informatiques existants, aux investissements nécessaires et à la conduite du changement, dans un contexte de maîtrise des charges.

Sa mise en œuvre entraînera une hausse du coût de la relation clientèle qu'il conviendra d'intégrer dans l'économie du service.

Cybersécurité NIS 2

La connectivité des installations industrielles permet leur pilotage optimisé et une meilleure performance. Le développement de cette connectivité s'accompagne d'un accroissement des risques liés à la cybersécurité et au piratage informatique.

Face à ces risques, la commission européenne a décidé de renforcer massivement la cybersécurité dans un grand nombre de secteurs d'activité en Europe, dont l'eau potable et l'assainissement. Les états membres avaient jusqu'au 17 octobre 2024 pour transposer la directive européenne NIS 2 (2ème version de la directive Network & Information Security) dans leur droit respectif. Les échéances parlementaires et gouvernementales ont retardé ce projet de loi qui pourrait se concrétiser en 2026.

La déclinaison en droit français de cette directive va a priori venir en complément de la loi de programmation militaire et en substitution de loi NIS, qui ne concernent qu'un nombre restreint de grands systèmes critiques. La plupart des services seront concernés par cette nouvelle réglementation afin de protéger le patrimoine industriel ainsi que les opérations et les services associés.

La mise en conformité consécutive à cette nouvelle réglementation impliquera des investissements et des coûts d'exploitations complémentaires à ceux déjà engagés par Suez Eau France pour garantir un 1^{er} niveau de cybersécurité.

1.3 Les faits marquants

Engagés à chaque étape, pour garantir un service pour tous, de qualité et respectueux de l'environnement



Test à la fumée par les exploitants



Visite de la STEU de Briis-sous-Forges



1^{ère} édition de mentorat



Semaine de la Sécurité SUEZ

1.4 Votre contrat : les chiffres clés

	5 935 abonnés	
972 857 m ³ d'eau facturée		
	88 % de rendement du réseau de distribution	
98,8 km de réseau de distribution d'eau potable		
	100 % de conformité sur les analyses bactériologiques	
29 réparations fuites sur canalisations		
	3,33242 € TTC/m ³ sur la base de la facture 120 m ³	

1.5 Votre contrat : les indicateurs de performance

Les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et à la performance du service qui sont présentés ci-dessous et dont la production relève de la responsabilité du délégataire dans le cadre du présent contrat vous permettront de faire figurer dans votre rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) les indicateurs descriptifs du service et les indicateurs de performance demandés par le **décret du 2 mai 2007**.

Certaines données et indicateurs sont présentés dans d'autres parties de ce rapport, selon le tableau ci-dessous :

Caractéristiques techniques du service	Chapitre	Section	Alinéa
Date d'échéance du contrat	Présentation du service	Le contrat	
Nature des ressources utilisées	Inventaire du patrimoine	Biens de retour	Ressources
Volumes prélevés, achetés ou vendus	Qualité du service	Bilan hydraulique	
Nombre d'abonnements	Qualité du service	Bilan clientèle	
Volumes vendus aux différents types de clients			
Linéaires du réseau	Présentation du service	Inventaire du Patrimoine	Les canalisations
La tarification de l'eau et les recettes du service	Chapitre	Section	Alinéa
La facture détaillée et le prix TTC pour une consommation de référence de 120 m3	Qualité du service	Bilan clientèle	Prix du service de l'eau potable
Recettes du service	Les comptes de la délégation et le patrimoine	Le CARE	

Les indicateurs de performance	Chapitre	Section	Alinéa
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées	Qualité du service	Qualité de l'eau	
Rendement de réseau	Qualité du service	Bilan hydraulique	
Indice linéaire des volumes non comptés			
Indice linéaire de pertes			
Délai	Qualité du service	Bilan clientèle	
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés			
Taux de réclamation			
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ainsi que les taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente			
Actions de solidarité et de coopération	Chapitre	Section	Alinéa
Nombre et montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité sur l'eau	Qualité du service	Bilan clientèle	

Pour chaque donnée et indicateur nous avons évalué le degré de fiabilité (A pour "très fiable", B pour "fiable" et C pour "peu fiable") calculé selon la méthodologie préconisée dans la circulaire ministérielle n°12/DE du 28 avril 2008. A défaut d'indication, le degré de fiabilité doit être considéré comme étant de qualité A pour "très fiable".

La définition et le mode de calcul de chaque donnée et indicateur de performance peuvent être consultés sur le site <http://www.services.eaufrance.fr/indicateurs>

Le détail du calcul de certains indicateurs est reporté en annexe.

Focus sur le SISPEA

Le SISPEA, système d'information unique et visant au recueil, à la conservation et à la diffusion des données sur les services publics de distribution d'eau et d'assainissement, a été créé par la loi sur l'Eau et rendu obligatoire par la loi NOTRe.

Chaque collectivité doit y saisir et y publier les données et indicateurs normés des services dont elle a la charge, une fois le RPQS présenté à son assemblée délibérante.

Nous avons construit, en collaboration avec l'Office français de la biodiversité, entité gérant le SISPEA un échange automatisé de ces données permettant de les alimenter par celles que nous fournissons dans le présent RAD. Cela permet ainsi de vous affranchir en grande partie de cette saisie. Ces données ne seront que « préalimentées », il vous appartiendra de les publier en les validant sur le portail dédié.

Sauf avis contraire de votre part et sous réserve de pouvoir faire correspondre notre référentiel Contrats avec le référentiel des services SISPEA (relation 1-1 exigée), nous procéderons à l'envoi automatisé des données en juillet.

1.5.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007

Nous avons également indiqué ci-dessous des données et indicateurs dont la production relève de la responsabilité de la Collectivité ou d'autres organismes publics, dans la mesure où ceux-ci ont pu être collectés à la date de réalisation du présent rapport. Ils sont signalés par un signet numéroté :

(1) : producteur de l'information = Collectivité

(2) : producteur de l'information = Police de l'Eau.

Indicateurs du décret du 2 mai 2007					
Thème	Indicateur	2024	2025	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristique technique	D101.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis (1)				
	Global	19 973	20 664		
	Echarcon	736	724	Nombre	A
	Mennecy	16 320	16 691		
	Ormoy	2 917	3 249		
Caractéristique technique	VP.056 - Nombre d'abonnés	5 909	5 935	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.077 - Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) (1)	97,57	98,84	km	A
Tarification	D102.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	3,51058	3,33242	€ TTC/m³	A
Indicateur de performance	P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (2)	100	100	%	A
Indicateur de performance	P104.3 - Rendement du réseau de distribution	83,05	88,05	%	A
Indicateur de performance	P103.2B - Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	113	113	Valeur de 0 à 120	A
	P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (1)				
Indicateur de performance	Global	0,21	0,10	%	A
	Echarcon	0	0		
	Mennecy	0,28	0,13		
	Ormoy	0	0		
Indicateur de performance	P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (1)	94,9	94,9	%	A
Indicateur de performance	P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	2,07	3,87	m³/km/j	A
Indicateur de performance	P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	1,82	3,69	m³/km/j	A
Actions de solidarité et de coopération	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	0	3	Nombre	A
Actions de solidarité et de coopération	P109.0 - Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité (1)	0,0001	0	Euros par m³ facturés	A

1.5.2 Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL

Les indicateurs mentionnés ci-dessous sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs du décret du 2 mai 2007 pour les rapports soumis à examen de la CCSPL					
Thème	Indicateur	2024	2025	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur de performance	P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées				
	Global	3,23	2,7	Nombre / 1000 abonnés	A
	Echarcon	3,19	0		
	Mennecy	3,51	3,06		
	Ormoy	2,01	1,91		
Indicateur de performance	D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini au service	2	2	jour	A
Indicateur de performance	P152.1 - Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	84,83	98,14	%	A
Indicateur de performance	P155.1 - Taux de réclamations				
	Global	9,31	7,25	Nombre / 1000 abonnés	A
	Echarcon	9,58	6,40		
	Mennecy	10,48	6,99		
	Ormoy	3,94	8,61		
Indicateur de performance	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	Oui / Non	A
Indicateur de performance	P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,91	1,97	%	A

1.5.3 Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E

Dans un souci de continuité, la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) a décidé de maintenir la publication de données et d'indicateurs qui n'ont pas été repris dans le décret du 2 mai 2007. Ces indicateurs qui étaient publiés depuis 2004 sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs complémentaires proposés par la FP2E				
Thème	Indicateur	2025	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur FP2E	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Existence d'une CCSPL	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Existence d'une commission départementale Solidarité Eau	Non	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Obtention de la certification ISO 9001 version 2015	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Obtention de la certification ISO 14001 version 2015	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Obtention de la certification ISO 50001 Version 2018	Oui	Oui / Non	A



Présentation du service

2.1 Le contrat

Le contrat et ses avenants			
Désignation	Date de prise d'effet	Date d'échéance	Objet
Contrat	01/01/2016	28/02/2026	Affermage
Avenant n°01	01/09/2017	31/12/2025	Encadrer la réalisation des travaux de raccordement au réseau public Adapter le règlement de service afin de lutter contre la recrudescence des impayés Adapter le plan prévisionnel d investissement et de renouvellement
Avenant n°02	01/07/2019	31/12/2025	Fusion SEE / Suez
Avenant n°03	05/02/2023	31/12/2025	Intégration de la commune d'Ormoy
Avenant n°04	06/06/2025	31/12/2025	Protocole de fin de contrat

2.2 Notre organisation dédiée à votre contrat

2.2.1 La gestion de crise

Afin de limiter les conséquences d'événements significatifs (ex. : tempêtes, coupures d'énergie, pollutions, cyber attaque...) de nature à mettre en péril la continuité de service, la santé des salariés ou l'environnement, nous sommes structurés pour pouvoir, à tout moment, mobiliser des moyens exceptionnels au niveau local et au niveau national :

- Collaborateurs au sein de la région et dans le cadre de la Force d'Intervention Rapide au niveau national,
- Equipements de process fixes ou mobiles, groupes électrogènes...
- Stocks d'eau potable,
- Laboratoires d'analyses 24h/24 et 7 jours/7,
- Systèmes d'alerte permettant de prévenir très rapidement la population par SMS, téléphone, site internet « Tout sur Mon Eau » et aussi avec les réseaux sociaux SUEZ France.

Le système de gestion de crise et de continuité d'activité s'appuie sur :

- Un système d'astreinte régional et national pour détecter les événements non souhaités et informer les acteurs concernés,
- Une organisation du management de crise avec une cellule dédiée à la cybersécurité,
- La connaissance du rôle des différents acteurs d'une crise,
- Un ensemble de documents ou de données techniques spécifiques (ex : fiches réflexes, fiches pratiques, plan de continuité cyber...),
- Une formation des acteurs principaux,
- La réalisation d'exercices de crise et de retours d'expérience (RETEX).

En outre, l'ensemble du personnel d'astreinte et d'intervention fait l'objet de formations ou de mises à niveau régulières, afin de maîtriser aussi rapidement que possible les situations d'urgence, ne relevant pas nécessairement de la crise majeure, qui peuvent se présenter. Enfin, les incidents ou accidents réels sont exploités en termes de retour d'expérience et de validation des consignes mises en place dans ce cas.

En 2025, des exercices de crise ont été régulièrement organisés avec un focus sur les enjeux de sûreté aussi bien de cybersécurité que de malveillance sur nos sites avec la participation des forces de sécurité intérieure (ex. : Gendarmerie, GIGN, RAID).

L'objectif était d'entraîner les équipes à réagir face à des situations exceptionnelles auxquelles elles pourraient potentiellement être confrontées dans le futur et d'identifier des points d'amélioration.

2.3 L'inventaire du patrimoine

2.3.1 Les biens de retour

- LES CHATEAUX D'EAU ET RESERVOIRS**

Inventaire des réservoirs								
Commune	Site	Volume utile	Unité	Télé-surveillance oui / non	Anti-intrusion oui / non	Régulation	Enterré / sur tour	Nombre de cuves
ÉCHARCON	Réservoir d'Echarcon	500	m³	Oui	Oui	Analogique	Tour	1
MENNECY	Réservoir de Mennecey	2 000	m³	Oui	Oui	Vanne électrique	Enterré	2

- LES CANALISATIONS**

Linéaire de canalisation (ml)									
Diamètre / Matériau	Fonte	PE	Amiante ciment	PVC	Acier	Béton	Autres	Inconnu	Total
<50 mm	297	353	-	1	-	-	-	-	650
50-99 mm	3 083	22 985	232	1 307	-	-	-	-	27 606
100-199 mm	38 381	10 185	2 402	427	351	-	-	66	51 813
200-299 mm	12 531	90	-	637	-	-	-	26	13 284
300-499 mm	5 209	-	-	-	-	-	-	-	5 209
Inconnu	0	31	-	-	-	-	-	248	278
Total	59 501	33 643	2 634	2 372	351	-	-	340	98 841

Réseau de distribution d'eau potable d'Echarcon

Longueur du réseau de distribution d'eau potable (ml) - ECHARCON				
Diamètre/Matériau	Fonte	PE	PVC	Total général
<50 mm	152			152
50-99 mm	328	650	392	1 370
100-199 mm	6 471	539		7 010
200-299 mm	470			470
Total	7 422	1 189	392	9 003

Réseau de distribution d'eau potable de Mennecy

Longueur du réseau de distribution d'eau potable (ml) - MENNECY						
Diamètre/Matériau	Fonte	PE	PVC	Acier	Inconnu	Total général
<50 mm	144	156	1			301
50-99 mm	2 580	19 881	254			22 716
100-199 mm	27 205	7 192	222	170	59	34 849
200-299 mm	10 645	90	637		26	11 398
300-399 mm	3 495					3 495
Inconnu					190	190
Total	44 070	27 320	1 114	170	275	72 949

Réseau de distribution d'eau potable d'Ormoy/Fontenay-le-Vicomte

Longueur du réseau de distribution d'eau potable (ml) - ORMOY/FONTENAY LE VICOMTE							
Diamètre/Matériau	Amiante	Fonte	PE	PVC	Acier	Inconnu	Total général
<50 mm			196				196
50-99 mm	231	174	2 453	660			3 519
100-199 mm	2 402	4 705	2 454	204	181	7	9 953
200-299 mm		1 416					1 415
300-399 mm		1 714					1 714
Inconnu			30,68			57	88
Total	2 634	8 009	5 134	866	181	65	16 889

- LES VARIATIONS SUR LES CANALISATIONS**

Les variations sur les canalisations	
Motif	ml
Linéaire total de canalisation de l'année précédente	97 565
Travaux neufs contractuels (extensions, renforcements)	1 349
Linéaire de canalisation déposé	0
Renouvellements déposés	160
Régularisations de plans	87
Situation actuelle	98 841

- LES ACCESSOIRES DE RESEAU**

Inventaire des principaux accessoires du réseau	
Désignation	2025
Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	15
Détendeurs / Stabilisateurs	4
Régulateurs débit	3
Vannes	861
Vidanges, purges, ventouses	863

Inventaire des principaux accessoires du réseau par commune	
ÉCHARCON	2025
Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	4
Régulateurs débit	2
Vannes	54
Vidanges, purges, ventouses	51

FONTENAY-LE-VICOMTE	2025
Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	1
Vidanges, purges, ventouses	1

MENNECY	2025
Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	8
Vannes	601
Vidanges, purges, ventouses	622

ORMOY	2025
Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	2
Détendeurs / Stabilisateurs	4
Régulateurs débit	1
Vannes	206
Vidanges, purges, ventouses	189

- **LES BRANCHEMENTS**

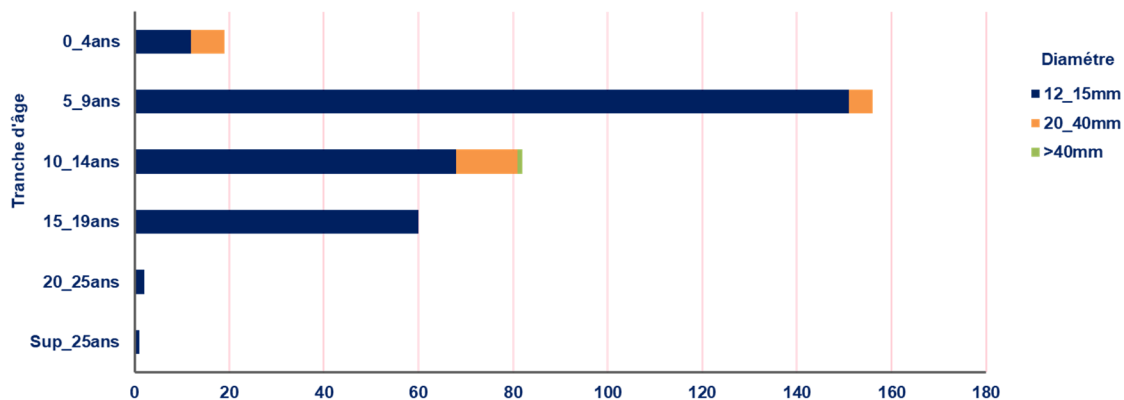
Les branchements				
Commune	Type branchement	2024	2025	N/N-1 (%)
ÉCHARCON	Branchement eau potable total	314	314	0,0%
MENNECY	Branchement eau potable total	4 517	4 535	0,4%
ORMOY	Branchement eau potable total	913	957	4,8%
Total	Branchement eau potable total	5 744	5 806	1,08%

- **LES COMPTEURS**

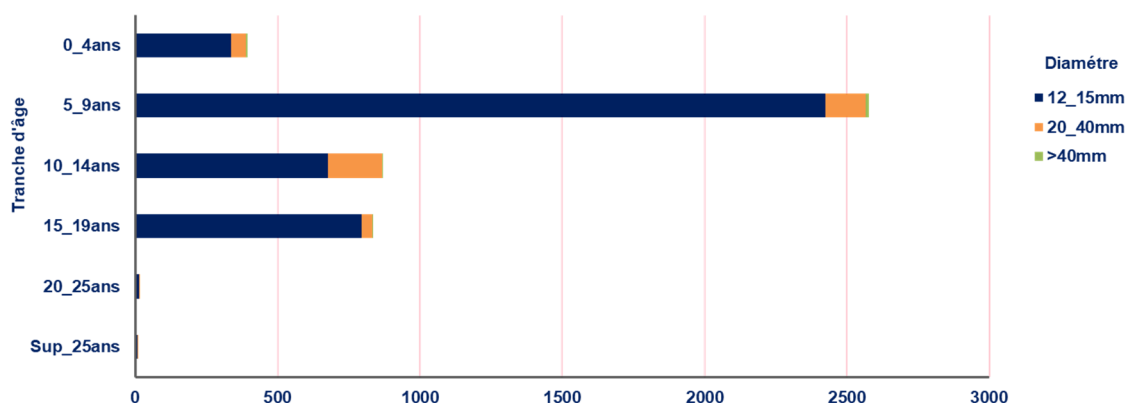
Répartition du parc compteurs par date de fabrication et par diamètre					
Usage	Tranche d'âge	12 à 15 mm	20 à 40 mm	>40 mm	Total
Eau froide	A 0 - 4 ans	506	66	7	579
Eau froide	B 5 - 9 ans	2 885	151	6	3 042
Eau froide	C 10 - 14 ans	1 318	229	3	1 550
Eau froide	D 15 - 19 ans	883	41	1	925
Eau froide	E 20 - 25 ans	16	2	-	18
Eau froide	F > 25 ans	13	3	-	16
Incendie	A 0 - 4 ans	-	1	1	2
Incendie	B 5 - 9 ans	1	5	5	11
Incendie	C 10 - 14 ans	-	-	3	3
Incendie	D 15 - 19 ans	-	-	1	1
Total		5 622	498	27	6 147

ECHARCON**Répartition du parc compteurs par date de fabrication et par diamètre**

12 à 15 mm	20 à 40 mm	>40 mm	Total
294	25	1	320

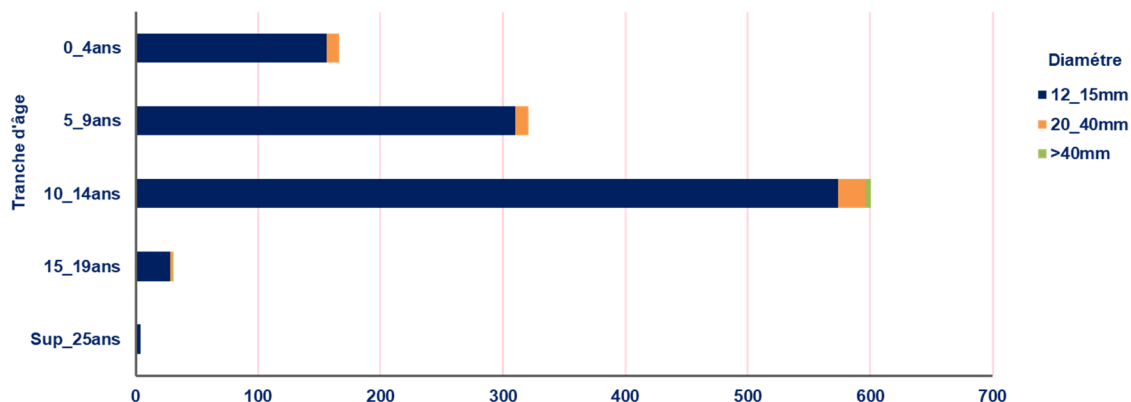
**MENNECY****Répartition du parc compteurs par date de fabrication et par diamètre**

12 à 15 mm	20 à 40 mm	>40 mm	Total
4 256	427	21	4 704



ORMOY**Répartition du parc compteurs par date de fabrication et par diamètre**

12 à 15 mm	20 à 40 mm	>40 mm	Total
1 072	46	5	1 123



- LES EQUIPEMENTS DE TELERELEVÉ**

Les compteurs télérelèves

Taux de compteurs équipés en Télérelève	Taux de compteurs supervisés
97,7%	92,5%

Les compteurs télérelèves détail par commune

	Taux de compteurs équipés en Télérelève	Taux de compteurs supervisés
ECHARCON	97,8%	88,2%
MENNECY	98,0%	92,5%
ORMOY	96,0%	93,8%

• L'ANALYSE DU PATRIMOINE

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		
Partie	Descriptif	2025
Partie A : Plan des réseaux	VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)	10
Partie A : Plan des réseaux	VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	5
Sous-total - Partie A	Plan des réseaux (15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.238 et VP.240 avec VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.240 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.238, VP.239 et VP.240)	10
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions)	5
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (%)	99,62
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	13
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (%)	89,95
Sous-total - Partie B	Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	28
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.246 - Existence d'un système d'information géographique du réseau de transport et de distribution d'eau potable identifiant la localisation des fuites et recensant les données relatives à ces fuites (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel détaillé d'actions visant à lutter contre les fuites du réseau de transport et de distribution d'eau potable et à planifier le renouvellement de ce réseau (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	0
Sous-total - Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	70
TOTAL (indicateur P103.2B)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable	113

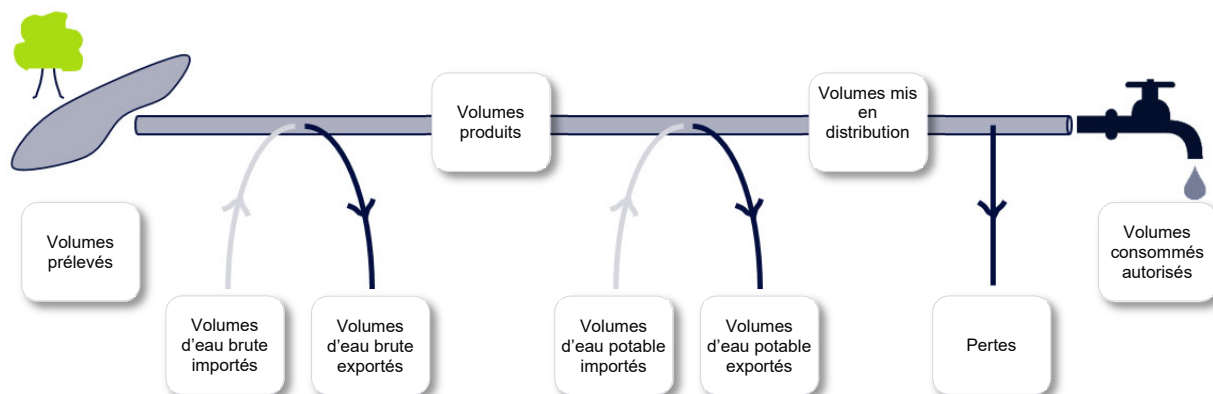
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		
Partie	Descriptif	2025
Partie A : Plan des réseaux	VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (Oui/Non)	Oui
Partie A : Plan des réseaux	VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (Oui/Non)	Oui
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.238 et VP.240 - Existence d'un inventaire des réseaux - procédure de mise à jour du plan des réseaux (Oui/Non)	Oui
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique) (Oui/Non)	Oui
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (Oui/Non)	Oui
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (Oui/Non)	Oui
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (Oui/Non)	Oui
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (Oui/Non)	Oui
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.246 - Existence d'un système d'information géographique du réseau de transport et de distribution d'eau potable identifiant la localisation des fuites et recensant les données relatives à ces fuites (Oui/Non)	Oui
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (Oui/Non)	Oui
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel détaillé d'actions visant à lutter contre les fuites du réseau de transport et de distribution d'eau potable et à planifier le renouvellement de ce réseau (Oui/Non)	Oui
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (Oui/Non)	Non



| Qualité du service

3.1 Le bilan hydraulique

3.1.1 Le schéma d'alimentation en eau potable



3.1.2 Les volumes mis en distribution année civile

Volumes mis en distribution (m³)			
Désignation	2024	2025	N/N-1 (%)
Total volumes eau potable produits (A) = (A') - (A'')	0	0	-
dont volumes eau brute prélevés (A')	0	0	-
dont volumes de service production (A'')	0	0	-
Total volumes eau potable importés (B)	1 146 716	1 114 651	- 2,8%
Total volumes eau potable exportés (C)	3 786	5 673	49,8%
Total volumes eau potable mis en distribution (A+B-C) = (D)	1 142 930	1 108 978	- 3,0%

3.1.3 Les volumes consommés autorisés année civile

Volumes consommés autorisés (m³)			
Désignation	2024	2025	N/N-1 (%)
Volumes comptabilisés (E = E' + E'')	922 269	969 350	5,1%
- dont Volumes facturés (E')	904 113	972 857	7,6%
- dont volume eau potable livré gratuitement avec compteur (volumes dégrévés, gestes commerciaux...) (E'')	18 156	- 3 507	- 119,3%
Volumes consommés sans comptage (F)	24 448	3 598	- 85,3%
Volumes de service du réseau (G)	1 856	2 828	52,4%
Total des volumes consommés autorisés (E+F+G) = (H)	948 574	975 776	2,9%

3.1.4 La performance réseau année civile (décret du 2 mai 2007)

Indice linéaire de pertes (m³/km/j) - Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)			
Désignation	2024	2025	N/N-1 (%)
Volumes mis en distribution (D)	1 142 930	1 108 978	- 3,0%
Volumes comptabilisés (E)	922 269	969 350	5,1%
Volumes consommés autorisés (H)	948 574	975 776	2,9%
Pertes en réseau (D-H) = (J)	194 356	133 202	- 31,5%
Volumes non comptés (D-E)= (K)	220 661	139 628	- 36,7%
Linéaire de réseau de distribution (km) (L)	97,565	98,841	1,3%
Indice linéaire de pertes (J)/(365xL)	5,46	3,69	- 32,3%
Indice linéaire des volumes non comptés (K)/(365xL)	6,2	3,87	- 37,5%

Rendement de réseau (%)			
Désignation	2024	2025	N/N-1 (%)
Volumes consommés autorisés (H)	948 574	975 776	2,9%
Volumes eau potable exportés (C)	3 786	5 673	49,8%
Volumes eau potable produits (A)=(A') - (A'')	0	0	-
dont volumes eau brute prélevés (A')	0	0	-
dont volumes de service production (A'')	0	0	-
Volumes eau potable importés (B)	1 146 716	1 114 651	- 2,8%
Rendement de réseau (%) = 100 * (H+C) / (A+B)	83,05	88,05	6,0%

3.1.5 Le rendement primaire

Rendement primaire du réseau (%)	
Désignation	2025
Volumes comptabilisés ($E = E' + E''$)	969 350
- dont Volumes facturés (E')	972 857
- dont volume eau potable livré gratuitement avec compteur (volumes dégrevés, gestes commerciaux...) (E'')	- 3 507
Volumes eau potable produits ($A = A' - A''$)	0
- dont volumes eau brute prélevés (A')	0
- dont volumes de service production (A'')	0
Volumes eau potable importés (B)	1 114 651
Volumes eau potable exportés (C)	5 673
Rendement primaire du réseau (%) = $100 * (E) / (A+B-C)$	87,41

Rendement Echarcon

3.1.6 Les volumes mis en distribution année civile Echarcon

Volumes mis en distribution (m³)	
Désignation	2024
Total volumes eau potable produits (A) = (A') - (A'')	-
dont volumes eau brute prélevés (A')	-
dont volumes de service production (A'')	-
Total volumes eau potable importés (B)	45 064
Total volumes eau potable exportés (C)	-
Total volumes eau potable mis en distribution (A+B-C) = (D)	45 064

3.1.7 Les volumes consommés autorisés année civile Echarcon

Volumes consommés autorisés (m³)	
Désignation	2024
Volumes comptabilisés (E = E' + E'')	42 705
- dont Volumes facturés (E')	51 089
- dont volume eau potable livré gratuitement avec compteur (volumes dégrevés, gestes commerciaux...) (E'')	-8 384
Volumes consommés sans comptage (F)	168
Volumes de service du réseau (G)	520
Total des volumes consommés autorisés (E+F+G) = (H)	43 393

3.1.8 La performance réseau année civile (décret du 2 mai 2007) Echarcon

Indice linéaire de pertes (m³/km/j) - Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)	
Désignation	2024
Volumes mis en distribution (D)	45 064
Volumes comptabilisés (E)	42 705
Volumes consommés autorisés (H)	43 393
Pertes en réseau (D-H) = (J)	1 671
Volumes non comptés (D-E)= (K)	2 359
Linéaire de réseau de distribution (km) (L)	9,00
Indice linéaire de pertes (J)/(365xL)	0,51
Indice linéaire des volumes non comptés (K)/(365xL)	0,72

Rendement de réseau (%)	
Désignation	2024
Volumes consommés autorisés (H)	43 393
Volumes eau potable exportés (C)	0
Volumes eau potable produits (A)=(A') - (A'')	0
dont volumes eau brute prélevés (A')	0
dont volumes de service production (A'')	0
Volumes eau potable importés (B)	45 064
Rendement de réseau (%) = $100 * (H+C) / (A+B)$	96,29

Rendement Mennecy / Ormoy

3.1.9 Les volumes mis en distribution année civile Mennecy/Ormoy

Volumes mis en distribution (m³)	
Désignation	2024
Total volumes eau potable produits (A) = (A') - (A'')	0
dont volumes eau brute prélevés (A')	0
dont volumes de service production (A'')	0
Total volumes eau potable importés (B)	1 069 587
Total volumes eau potable exportés (C)	5 673
Total volumes eau potable mis en distribution (A+B-C) = (D)	1 063 914

3.1.10 Les volumes consommés autorisés année civile Mennecy/Ormoy

Volumes consommés autorisés (m³)	
Désignation	2024
Volumes comptabilisés (E = E' + E'')	926 645
- dont Volumes facturés (E')	921 768
- dont volume eau potable livré gratuitement avec compteur (volumes dégrevés, gestes commerciaux...) (E'')	4 877
Volumes consommés sans comptage (F)	3 430
Volumes de service du réseau (G)	2 302
Total des volumes consommés autorisés (E+F+G) = (H)	932 377

3.1.11 La performance réseau année civile (décret du 2 mai 2007) Mennecy/Ormay

Indice linéaire de pertes (m³/km/j) - Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)	
Désignation	2024
Volumes mis en distribution (D)	1 063 914
Volumes comptabilisés (E)	926 645
Volumes consommés autorisés (H)	932 377
Pertes en réseau (D-H) = (J)	131 537
Volumes non comptés (D-E)= (K)	137 269
Linéaire de réseau de distribution (km) (L)	89,84
Indice linéaire de pertes (J)/(365xL)	4,01
Indice linéaire des volumes non comptés (K)/(365xL)	4,19

Rendement de réseau (%)	
Désignation	2024
Volumes consommés autorisés (H)	932 377
Volumes eau potable exportés (C)	5 673
Volumes eau potable produits (A)=(A') - (A'')	0
dont volumes eau brute prélevés (A')	0
dont volumes de service production (A'')	0
Volumes eau potable importés (B)	1 069 587
Rendement de réseau (%) = $100 * (H+C) / (A+B)$	87,70

3.2 La qualité de l'eau

3.2.1 La gestion de la présence de pesticides et métabolites dans l'eau potable

L'instruction N° DGS/EA4/2020/177 du 18 décembre 2020 « relative à la gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et métabolites de pesticides dans les eaux destinées à la consommation humaine » est essentiellement guide technique de gestion à l'attention des ARS. En considération de la complexité du suivi analytique, de l'appréciation de la réglementation et des enjeux sanitaires, ce guide était devenu indispensable.

Contrôle sanitaire des ARS

Le suivi analytique des ARS comprend un très grand nombre de molécules (souvent plusieurs centaines). Pourtant, des métabolites pouvant se retrouver dans certaines eaux ne sont pas toujours recherchés. Il est donc demandé aux ARS de cibler les recherches de pesticides en fonction de la probabilité de les retrouver dans les eaux et des risques pour la santé humaine. Le choix des pesticides à rechercher est donc à adapter en fonction notamment des activités agricoles locales, des surfaces cultivées et des quantités de pesticides vendues, ainsi que des pratiques locales d'approvisionnement des utilisateurs « professionnels » (collectivités territoriales, profession agricole, gestionnaires d'infrastructures de transport, etc.). Une méthodologie est proposée dans l'instruction. Les ARS appliquent progressivement cette méthodologie, qui va se généraliser sur l'ensemble du territoire en 2025. Il en résultera la quantification dans les eaux de molécules, essentiellement des métabolites, qui ne l'étaient pas jusqu'alors.

Critères d'appréciation sanitaire

L'instruction rappelle que la limite de qualité de 0,1 µg/l correspond aux seuils de détection des méthodes d'analyses disponibles au début des années 1970 pour les pesticides recherchés à cette époque. Contrairement aux limites de qualité des autres paramètres, elle n'est pas fondée sur une approche toxicologique et n'a donc pas de signification sanitaire. Elle constitue un indicateur de la dégradation de la qualité de la ressource en eau et a pour objectif de réduire la présence de ces composés au plus bas niveau de concentration possible.

C'est pourquoi le concept de « valeur sanitaire maximale » (Vmax), introduit dès 1998, est repris dans un cadre dérogatoire défini par un arrêté préfectoral autorisant provisoirement la dérogation. Les Vmax des molécules sont établies par l'Anses.

Il est également rappelé que la limite de qualité s'applique aux métabolites « pertinents ». L'instruction indique que l'Anses a établi des critères permettant d'évaluer la pertinence des métabolites de pesticides dans les eaux potables tenant compte du risque sanitaire pour le consommateur, au regard de l'activité « pesticide » vis-à-vis des plantes et organismes nuisibles, du potentiel génotoxique du métabolite et d'éléments décisionnels complémentaires (données toxicologiques sur la reprotoxicité, la cancérogenèse et le caractère « perturbateur endocrinien » du métabolite, cas de la transformation d'un pesticide et/ou métabolite en un sous-produit de dégradation toxique au sein de la filière de traitement). En cas de données insuffisantes, un métabolite est considéré comme « pertinent ». Pour les molécules « non pertinentes », une valeur « indicative » à 0,9 µg/l, introduite par l'arrêté du 30 décembre 2022 « modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine » et remplaçant l'approche des Vmax, doit être respectée. En cas de non-respect, le préfet peut demander de mettre en œuvre des mesures correctives s'il estime que la distribution présente un risque pour la santé des personnes.

Modalités de gestion des risques sanitaires

Au regard des éléments précédents, les ARS devaient gérer les situations de présences de pesticides ou de métabolites « pertinents » suivant le principe illustré par le schéma ci-dessous.



Les dérogations pour une durée maximale de 3 ans peuvent être accordées à condition que cette situation soit assortie d'un plan d'actions destinées à mettre fin à la non-conformité dans un délai fixé n'excédant pas 3 ans et éventuellement renouvelable une fois, sous conditions.

Valeurs Sanitaires Transitoires – Avis du Haut Conseil de la Santé Publique

Pour plusieurs métabolites de pesticides se retrouvant dans certaines ressources et eaux potables, l'Anses n'a pas pu calculer de Vmax (manque de données scientifiques suffisamment précises). Il en résulte que, en application de l'instruction du 18 décembre 2020, un dépassement de la limite de qualité (0,1 µg/l) devrait entraîner une restriction de consommation sans possibilité de demander une dérogation temporaire de distribution.

Constatant cette difficulté de gestion, ainsi que des approches hétérogènes en Europe pour le calcul des Vmax, la Direction Générale de la Santé a demandé au Haut Conseil de la Santé Publique son avis sur l'introduction de « Vmax provisoires » (Valeurs Sanitaires Transitoires - VST) pour les métabolites sans Vmax en France. Ces valeurs sont destinées à aider les ARS dans leurs décisions de gestion dans l'attente de valeurs sanitaires établies par l'ANSES pour les pesticides et métabolites de pesticides pertinents ou non pertinents. En pratique, des dérogations temporaires de distribution pourraient être obtenues, sous réserve de plans d'actions pour résoudre les dépassements de la limite de qualité, si les concentrations en métabolites sont inférieures aux VST.

Le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) a recommandé en mars 2022 de s'appuyer sur les valeurs sanitaires définies par l'agence sanitaire allemande (UBA) lorsqu'elles existent, pour définir les VST. Il a aussi recommandé d'évaluer rapidement la méthode développée par l'UBA en vue d'une harmonisation au niveau européen.

La DGS a suivi les recommandations du HCSP dans son instruction N°DGS/EA4/2022/127 du 24 mai 2022 complétant celle du 18 décembre 2020, permettant d'évaluer la possibilité d'accorder des dérogations temporaires de distribution.

Cependant, considérant les incertitudes scientifiques et l'attente de données avérées sur les éventuels dangers et risques, que des dépassements des VST touchaient l'eau distribuée dans nombreuses collectivités, et que les restrictions des usages alimentaires dans cette circonstance seraient complexes à mettre en place au regard des populations concernées, l'instruction N° DGS/EA/2023/160 du 20 octobre 2023 a indiqué que la recommandation de restriction d'usage prévue par les instructions précitées en cas de dépassement des VST ne s'applique pas.

A la suite du classement en 2024 par l'Anses en « non pertinent » des métabolites R471811 du chlorothalonil (et en 2022 du NOA métolachlore), et de la détermination de Vmax pour les métabolites de la chloridazone, les VST ne s'appliquent plus qu'aux N,N-Dimethylsulfamide et ESA Flufenacet.

Evaluations de la pertinence et Valeurs Sanitaires Maximales définies par l'Anses en 2025

Un avis de l'Anses du 5 juin 2025 conclut à la non-pertinence de l'AMPA, principal métabolite du glyphosate

Un autre avis du 24 mars 2025 a défini les Vmax du métabolite de pesticide 1,2,4-triazole et des substances actives chlordécone et glyphosate.

3.2.2 La gestion de la présence de PFAS dans l'eau potable

Les composés per- et poly- fluoroalkylés (PFAS) sont devenus une préoccupation sanitaire majeure depuis quelques années. Conformément à la directive européenne « eau potable » du 16 décembre 2020, le paramètre « somme 20 PFAS » a été introduit dans la liste des paramètres réglementés dans les eaux destinées à la consommation humaine en France, avec une limite de qualité fixée à 100 ng/L, applicable dès le 1er janvier 2023.

Cependant, le contrôle sanitaire par les ARS sera réalisé de manière systématique sur l'ensemble du territoire seulement à partir du 1er janvier 2026. D'autre part, à partir du 1er janvier 2027, le TFA (acide trifluoro-acéraiue) et le 6:2FTSA seront inclus dans le contrôle sanitaire des ARS.

Comme indiqué dans la synthèse réglementaire en annexe, l'instruction du ministère de la Santé N° DGS/EA4/2025/22 du 19 février 2025 indique les modalités de gestion des risques sanitaires liés à la présence de composés perfluorés (PFAS) dans les eaux destinées à la consommation humaine.

3.2.3 La distribution

• LE CONTROLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : STATISTIQUES SUR LA CONFORMITE ET SUR LES REFERENCES DE QUALITE

Statistiques sur les références de qualité et la conformité en distribution											
Type	Analyses	Contrôle sanitaire					Surveillance				
		Nb r.	Nbr. HR	% Référence	Nbr. NC	% Conformité	Nb r.	Nbr. HR	% Référence	Nbr. NC	% Conformité
Bulletin	Microbiologique	36	0	100,0%	0	100,0%	10	0	100,0%	0	100,0%
Bulletin	Physico-chimique	36	3	91,7%	0	100,0%	12	0	100,0%	0	100,0%
Paramètre	Microbiologique	216	0	100,0%	0	100,0%	60	0	100,0%	0	100,0%
Paramètre	Physico-chimique	470	3	99,4%	0	100,0%	274	0	100,0%	0	100,0%

• LE CONTROLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : DETAIL DES PARAMETRES NON CONFORMES ET HORS REFERENCES

Détail des paramètres non conformes et hors références										
Commune	Type de contrôle	Type	Date prélèvement	Libellé PSV	Libellé Paramètre	Valeur	Unité	Seuil Bas	Seuil Haut	
MENNECY	Contrôle sanitaire	Hors référence	19/08/2025	MENNECY_0910000000718_Mairie - Sanitaires	Température De L'Eau	25.5	degré Celsius		25	
MENNECY	Contrôle sanitaire	Hors référence	01/09/2025	MENNECY_0910000000724_Ecole Colline De Verville - Sanitaires	Température De L'Eau	29.1	degré Celsius		25	
ORMOY	Contrôle sanitaire	Hors référence	15/07/2025	ORMOY_0910000000301_Salle Rue Du Four	Température De L'Eau	26.9	degré Celsius		25	

3.2.4 Les indicateurs de performance sur la qualité d'eau du décret du 2 mai 2007

La performance sur la qualité de l'eau est évaluée grâce à 2 indicateurs :

Le taux de conformité microbiologique des prélèvements réalisés sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire (ARS), par rapport aux limites de qualité des paramètres microbiologiques (P101.1).

Le taux de conformité physico-chimique des prélèvements réalisés sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire (ARS), par rapport aux limites de qualité des paramètres physico-chimiques (P102.1).

Ces indicateurs évaluent le respect des limites réglementaires de la qualité de l'eau distribuée à l'usager et se réfèrent aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Pour l'établissement des indicateurs P101.1 et P102.1, ne sont pris en compte que les bulletins contenant au moins un paramètre avec une limite de qualité.

Les indicateurs de performance sur la qualité de l'eau du décret du 2 mai 2007			
	Bulletin		
	Global (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	Non-conforme (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	% Conformité
Microbiologique	36	0	100%
Physico-chimique	0	0	-

* Bulletin contenant au moins un paramètre avec une limite de qualité

VP.126 : Nombre de prélèvements en microbiologie

VP.127 : Nombre de prélèvements non conformes en microbiologie

VP.128 : Nombre de prélèvements en physico-chimie

VP.129 : Nombre de prélèvements non conformes en physico-chimie

Conclusion sur la qualité de l'eau

L'eau distribuée sur le périmètre du contrat est de bonne qualité.

3.3 Le bilan d'exploitation

3.3.1 La consommation électrique

La consommation d'énergie électrique facturée (kWh)		
Commune	Site	2025
ÉCHARCON	Intercom/vanne électrique Echarcon	98
ÉCHARCON	Réservoir d'Echarcon	286
MENNECY	Réservoir de Mennecy	1 138
Total		1 522

3.3.2 Les contrôles réglementaires

Les contrôles réglementaires				
Commune	Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date intervention
ÉCHARCON	Intercom/vanne électrique Echarcon	Équipement électrique	armoire générale BT	28/04/2025
ÉCHARCON	Réservoir d'Echarcon	Équipement électrique	armoire générale BT	28/04/2025
MENNECY	Intercom/vanne électrique Mennecy / Ormoy(ESP vers Mennecy)	Équipement électrique	armoire générale BT	17/04/2025
MENNECY	Réservoir de Mennecy	Équipement électrique	armoire générale BT	17/04/2025

Conformément à l'arrêté du 26 décembre 2011, les contrôles réglementaires électriques seront passés à tous les 2 ans pour les sites n'ayant pas fait l'objet d'une observation suite au contrôle réglementaire réalisé dans l'année.

Pour les sites faisant l'objet d'une observation le contrôle réglementaire électrique reste réalisé l'année suivante. Ainsi en 2026 les contrôles réglementaires des sites qui n'ont pas fait l'objet d'observation en 2025 ne seront pas réalisés.

La fréquence des autres contrôles réglementaires (levage, ...) reste inchangée

3.3.3 Le nettoyage des réservoirs

Nettoyage des réservoirs		
Commune	Site	Date intervention
ÉCHARCON	Réservoir d'Echarcon	06/03/2025
MENNECY	Réservoir de Mennecy	05/09/2025

3.3.4 Les autres interventions sur les installations

Les autres interventions sur les installations					
Commune	Site	Tâches d'exploitation	Tâches de maintenance préventive	Tâches de maintenance corrective	Total
ÉCHARCON	Intercom 758 - CAECE->Echarcon	22	0	0	22
ÉCHARCON	Intercom CEO --> Biogénie/écharcon (Vert le Grand)	11	0	0	11
ÉCHARCON	Intercom/vanne électrique Echarcon	0	1	1	2
ÉCHARCON	Réservoir d'Echarcon	14	1	2	17
MENNECY	Intercom. 690 Mennecey--> SEM (secours)	4	0	0	4
MENNECY	Intercom/vanne électrique Mennecey / Ormoy(ESP vers Mennecey)	6	7	6	19
MENNECY	Réservoir de Mennecey	38	1	4	43
MENNECY	Secto 5573 - BD De Gaulle 2 (Mennecey)	0	0	1	1
MENNECY	Secto 5577 - Av de la Seigneurie (Mennecey)	0	0	1	1

3.3.5 Les interventions sur le réseau de distribution

• LES INTERVENTIONS SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION

Les interventions sur le réseau de distribution				
Indicateur	Type d'intervention	2024	2025	N/N-1 (%)
Accessoires	renouvelés	3	1	-66,7%
Arrêts d'eau réalisés sur le réseau d'eau potable	dans le cadre du service	16	20	25,0%
Branchements	créés	8	7	-12,5%
Branchements	modifiés	1	0	0100,0%
Branchements	renouvelés	17	13	023,5%
Compteurs	déposés	1	0	0100,0%
Compteurs	posés	39	14	064,1%
Compteurs	remplacés	57	59	3,5%
Devis métrés	réalisés	15	10	033,3%
Enquêtes	Clientèle	355	494	39,2%
Fermetures d'eau	à la demande du client	0	3	0
Fermetures d'eau	autres	1	1	0,0%
Eléments de réseau	mis à niveau	12	6	050,0%
Remise en eau	à la demande du client	41	30	026,8%

Les interventions sur le réseau de distribution

Indicateur	Type d'intervention	2024	2025	N/N-1 (%)
Réparations	fuite sur accessoire réseau	2	4	100,0%
Réparations	fuite sur branchement	35	33	05,7%
Réparations	fuite sur réseau de distribution	10	29	190,0%

3.3.6 La recherche des fuites

La recherche des fuites

Désignation	2024	2025	N/N01 (%)
Linéaire de réseau ausculté (ml)	20 737	25 197	21,5%
Réparations fuite sur branchement suite à recherche de fuite	2	2	0,0%
Réparations fuite sur réseau suite à recherche de fuite	1	6	500,0%

La répartition de la recherche des fuites par communes

Commune	Désignation	2024	2025	N/N01 (%)
ÉCHARCON	Linéaire de réseau ausculté (ml)	0	0	0
MENNECY	Linéaire de réseau ausculté (ml)	20 737	25 197	21,5%
ORMOY	Linéaire de réseau ausculté (ml)	0	0	0

3.3.7 Les interventions en astreinte

Les interventions en astreinte sur le réseau

Désignation	2024	2025	Variation N/N01
Les interventions sur le réseau	30	40	33,3%

Les interventions en astreinte sur les usines

Désignation	2024	2025	N/N01 (%)
Astreinte	1	6	500,0%

3.4 Le bilan de la relation client

3.4.1 Le nombre de clients

Le nombre de clients				
Désignation	2023	2024	2025	N/N01 (%)
Particuliers	5 515	5 513	5 554	0,7%
Collectivités	55	55	60	9,1%
Professionnels	307	341	321	0 5,9%
Total	5 877	5 909	5 935	0,4%

Le nombre de clients				
ÉCHARCON	2023	2024	2025	N/N01 (%)
Particuliers	292	290	292	0,7%
Collectivités	6	6	6	0,0%
Professionnels	14	17	15	0 11,8%
Total	312	313	313	0,0%

MENNECY	2023	2024	2025	N/N01 (%)
Particuliers	4 295	4 283	4 293	0,2%
Collectivités	40	40	44	10,0%
Professionnels	231	259	240	0 7,3%
Total	4 566	4 582	4 577	0 0,1%

ORMOY	2023	2024	2025	N/N01 (%)
Particuliers	928	940	969	3,1%
Collectivités	9	9	10	11,1%
Professionnels	62	65	66	1,5%
Total	999	1 014	1 045	3,1%

Abonnés individuels / SRU			
Désignation	Mennecy	Echarcon	Ormoy
Abonnés individuels	4 406	305	949
Abonnés SRU	171	8	96
Total	4 577	313	1 045

VP 228 – Densité linéaire d'abonnés (u/km)			
Désignation	2023	2024	2025
Echarcon	34,8	34,8	34,8
Mennecy	62,4	62,8	62,7
Ormoy	64,5	64,6	61,9

3.4.2 Les volumes vendus

Volumes vendus (m³)				
Désignation	2023	2024	2025	N/N01 (%)
Volumes vendus aux particuliers	698 975	727 307	778 893	7,1%
Volumes vendus aux collectivités	36 391	29 386	36 347	23,7%
Volumes vendus aux professionnels	145 498	147 420	157 617	6,9%
Total des volumes vendus	880 864	904 113	972 857	7,6%

Volumes vendus (m³) par communes				
ÉCHARCON	2023	2024	2025	N/N01 (%)
Volumes vendus aux particuliers	29 814	26 383	28 382	7,6%
Volumes vendus aux collectivités	782	787	474	0 39,8%
Volumes vendus aux professionnels	6 127	13 630	22 233	63,1%
Total des volumes vendus	36 723	40 801	51 089	25,2%

MENNECY	2023	2024	2025	N/N01 (%)
Volumes vendus aux particuliers	570 315	593 575	644 812	8,6%
Volumes vendus aux collectivités	34 595	27 375	34 630	26,5%
Volumes vendus aux professionnels	104 500	105 326	94 020	0 10,7%
Total des volumes vendus	709 410	726 276	773 462	6,5%

ORMOY	2023	2024	2025	N/N01 (%)
Volumes vendus aux particuliers	98 846	107 348	105 699	0 1,5%
Volumes vendus aux collectivités	1 014	1 224	1 243	1,5%
Volumes vendus aux professionnels	34 871	28 464	41 364	45,3%
Total des volumes vendus	134 731	137 036	148 306	8,2%

Mise en qualité de la donnée

Pour répondre à la nouvelle loi de finance de 2024 qui impose l'envoi dématérialisé des factures pour les clients professionnels à partir de septembre 2026, SUEZ Eau France mène des actions de mise en qualité de la donnée pour qualifier au mieux nos clients, en particulier les clients professionnels. Ces actions peuvent conduire à des reclassifications de clients et donc à des variations sensibles entre 2024 et 2025 des volumes facturés et du nombre d'abonnés à la maille de la classe client.

Volumes individuels / SRU (m³)			
Désignation	Mennecy	Echarcon	Ormoy
Volumes individuels	761 744	50 156	140 564
Volumes SRU	11 718	933	7 742
Total	773 462	51 089	148 306

3.4.3 Les volumes vendus aux gros consommateurs

Les volumes vendus aux gros consommateurs			
Désignation	2024	2025	N/N01 (%)
Volumes facturés au détail aux clients consommant de 3000m³ à 5999 m³	90 225	88 971	0 1,4%
Volumes facturés au détail aux clients consommant plus de 6000m³	138 434	179 099	29,4%
Total volumes vendus aux clients > 3000 m³	228 659	268 070	17,2%

3.4.4 L'activité de gestion clients

Activité de gestion				
Désignation	2023	2024	2025	N/N01 (%)
Nombre de relevés de compteurs hors télérelève	399	465	545	17,2%
Nombre d'abonnés mensualisés	3 518	3 605	3 712	3,0%
Nombre d'abonnés prélevés	892	880	900	2,3%
Nombre d'échéanciers	91	152	148	02,6%
Nombre de factures comptabilisées pour les clients particuliers	22 597	22 880	23 092	0,9%
Nombre de factures comptabilisées pour les clients professionnels	1 358	1 482	1 449	02,2%
Nombre de factures comptabilisées pour les clients collectivité	226	222	225	1,4%
Nombre de factures comptabilisées pour les clients autres	0	0	0	0
Nombre total de factures comptabilisées	24 181	24 584	24 766	0,7%

3.4.5 La relation clients

La relation clients				
Désignation	2024	2025	N/N01 (%)	
Taux de prise d'appel au CRC	86,1	85,1	0 1,2%	
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	0	
Nombre de réclamations écrites FP2E				
	Global	55	43	21,8%
	Echarcon	3	2	
	Mennecy	48	32	
	Ormoy	4	9	
Taux de réclamation FP2E (nombre/1000 abonnés)				
	Global	9,3	7,2	
	Echarcon	9,58	6,40	22,2%
	Mennecy	10,48	6,99	
	Ormoy	3,94	8,61	
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service (jour)	2	2	0,0%	
Nombre de dossiers arrivée client traités dans les délais sans pose compteur	151	264	74,8%	
Nombre d'arrivées clients dans la période	178	269	51,1%	
Taux de respect du délai d'ouverture maximal	84,8	98,1	15,7%	

3.4.6 L'encaissement et le recouvrement

L'encaissement et le recouvrement			
Désignation	2024	2025	N/N01 (%)
Délai Paiement client (j)	20,79	31,98	53,8%
Montant de créances TTC hors travaux supérieur à 6 mois	96 767,92	103 316,86	6,8%
Créances irrécouvrables (€)	16 231,8	47 127,3	190,3%
Montant TTC des impayés hors travaux de l'Annee N01	50 584,06	57 559,93	13,8%
Chiffre d'affaires TTC hors travaux de l'année N01	2 649 077,05	2 920 588,41	10,2%
Chiffre d'affaires TTC hors travaux	2 920 588,41	3 314 724,27	13,5%
Taux de créances irrécouvrables (%)	0,56	1,42	155,8%
Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente (%)	1,91	1,97	3,2%

L'encaissement et le recouvrement			
ÉCHARCON	2024	2025	N/N0 (%)
Délai Paiement client (j)	10,24	34,94	241,1%
Montant de créances TTC hors travaux supérieur à 6 mois	7 164,05	2 957,53	0 58,7%
Créances irrécouvrables (€)	699,87	5 662,65	709,1%
Montant TTC des impayés hors travaux de l'Annee N01	4 438,04	2 116,87	0 52,3%
Chiffre d'affaires TTC hors travaux de l'année N01	121 227,24	136 329,29	12,5%
Chiffre d'affaires TTC hors travaux	136 329,29	174 426,95	27,9%
Taux de créances irrécouvrables (%)	0,51	3,25	532,4%
Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente (%)	3,66	1,55	0 57,6%

MENNECY			
	2024	2025	N/N0 (%)
Délai Paiement client (j)	17,57	32,49	84,8%
Montant de créances TTC hors travaux supérieur à 6 mois	71 386,22	73 256,28	2,6%
Créances irrécouvrables (€)	15 531,93	36 952,67	137,9%
Montant TTC des impayés hors travaux de l'Annee N01	38 148,26	38 757,03	1,6%
Chiffre d'affaires TTC hors travaux de l'année N01	2 216 145,88	2 329 430,99	5,1%
Chiffre d'affaires TTC hors travaux	2 329 430,99	2 616 088,95	12,3%
Taux de créances irrécouvrables (%)	0,67	1,41	111,8%
Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente (%)	1,72	1,66	0 3,3%

ORMOY	2024	2025	N/N0 (%)
Délai Paiement client (j)	40,4	28,47	0 29,5%
Montant de créances TTC hors travaux supérieur à 6 mois	18 217,65	27 103,05	48,8%
Créances irrécouvrables (€)	0	4 511,98	0
Montant TTC des impayés hors travaux de l'Année N01	7 997,76	16 686,03	108,6%
Chiffre d'affaires TTC hors travaux de l'année N01	311 703,93	454 828,13	45,9%
Chiffre d'affaires TTC hors travaux	454 828,13	524 208,37	15,3%
Taux de créances irrécouvrables (%)	0	0,86	0
Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente (%)	2,57	3,67	43,0%

3.4.7 Le fonds de solidarité

Le fonds de solidarité			
Désignation	2024	2025	N/N01 (%)
Nombre de dossiers FSL	0	3	0
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	1	1	0,0%
Montant des abandons de créance (TTC) au titre du FSL	75	75	0,0%
Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL	71,09	71,09	0,0%
Montant part fermière HT des abandons FSL sur la période	71,09	71,09	0,0%
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT)	0	0	0
Montant Total HT "solidarité"	71,09	71,09	0,0%
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT/m³ facturé)	0,0001	0	0 100,0%

Le fonds de solidarité			
ÉCHARCON	2024	2025	N/N01 (%)
Nombre de dossiers FSL	0	0	0
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	0	0	0
Montant part fermière HT des abandons FSL sur la période	0	0	0
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT)	0	0	0
Montant Total HT "solidarité"	0	0	0
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT/m³ facturé)	0	0	0

MENNECY	2024	2025	N/N01 (%)
Nombre de dossiers FSL	0	0	0
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	1	0	0 100,0%
Montant des abandons de créance (TTC) au titre du FSL	75	0	0 100,0%
Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL	71,09	0	0 100,0%
Montant part fermière HT des abandons FSL sur la période	71,09	0	0 100,0%
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT)	0	0	0
Montant Total HT "solidarité"	71,09	0	0 100,0%
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT/m³ facturé)	0,0001	0	0 100,0%

ORMOY	2024	2025	N/N01 (%)
Nombre de dossiers FSL	0	3	0
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	0	1	0
Montant des abandons de créance (TTC) au titre du FSL	0	75	0
Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL	0	71,09	0
Montant part fermière HT des abandons FSL sur la période	0	71,09	0
Montant Total HT "solidarité"	0	71,09	0
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT/m³ facturé)	0	0	0

3.4.8 Les dégrèvements

Les dégrèvements			
Désignation	2024	2025	N/N01 (%)
Nombre de demandes acceptées	7	8	14,3%
Nombres de demandes de dégrèvement	18	29	61,1%
Volumes dégrévés (m³)	7 479	9 159	22,5%

Les dégrèvements			
ÉCHARCON	2024	2025	N/N01 (%)
Nombre de demandes acceptées	0	0	-
Nombres de demandes de dégrèvement	0	1	-
Volumes dégrévés (m³)	0	0	-

MENNECY	2024	2025	N/N01 (%)
Nombre de demandes acceptées	4	3	0 25,0%
Nombres de demandes de dégrèvement	11	16	45,5%
Volumes dégrévés (m³)	6 649	4 465	0 32,8%

ORMOY	2024	2025	N/N01 (%)
Nombre de demandes acceptées	3	5	66,7%
Nombres de demandes de dégrèvement	7	12	71,4%
Volumes dégrévés (m³)	830	4 694	465,5%

3.4.9 Le prix du service de l'eau potable

- LES COMPOSANTES DU TARIF DE L'EAU**

Les composantes du prix de l'eau				
Dénomination	Détail prix eau	01/01/2025	01/01/2026	N+1/N (%)
Service de l'eau - Part délégataire	Part fixe (abonnement) Contrat	65,77	64,97	- 1,2%
Service de l'eau - Part délégataire	Part variable (consommation) Contrat	1,6622	1,5561	- 6,4%
Service de l'eau - Part collectivité	Part variable (consommation) Contrat	0,61	0,62	1,6%
Redevances Tiers	Agence de l'Eau (Consommation) - Contrat	0,46	0,34	- 26,1%
Redevances Tiers	Agence de l'Eau (Performance AEP) - Contrat	0,017	0,071	317,6%
Redevances Tiers	Agence de l'Eau (préservation de la ressource) Contrat	0,017	0,017	0,0%
Redevances Tiers	TVA Contrat	0,1831	0,1737	- 5,1%
Redevances Tiers	Voies Navigables de France Contrat	0,0132	0,0132	0,0%

• **LA FACTURE TYPE 120 M3**



SIRET émetteur : 41003460701225

contacts

- www.toutsurmoneau.fr
accessible depuis votre smartphone
- Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h**
0977 408 408
APPEL NON SURTAXÉ
- urgence 24h/24**
0977 401 142
APPEL NON SURTAXÉ
- SUEZ Eau France - service client**
TSA 50001
36400 LA CHATRE
- www.toutsurmoneau.fr/acceo
- Service des eaux usées SAUR**
03 58 58 20 00 du lundi au vendredi de 8h à 18h
 Urgences : 03 58 58 20 09
 www.saurclient.fr

e-facture

Recevez votre facture directement sur votre compte en ligne en optant pour l'e-facture sur www.toutsurmoneau.fr

* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.

réf. client : 98-6761206769
identifiant * : 1038
facture n° : F120-0190969



STE MENNECY 120 M3 RAD .
RUE SPECIMEN 120M3
91540 MENNECY

Service de l'Eau et de l'Assainissement

SPECIMEN 120 M3

22 Janvier 2026

	m ³	montant TTC
Votre abonnement		68,54 €
Votre consommation	120 m ³	825,28 €
Net à payer		893,82 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 23 janvier 2026
Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition



Adresse desservie :
STE MENNECY 120 M3 RAD .

RUE SPECIMEN 120M3
91540 MENNECY

La
mensualisation :
le choix de la
tranquillité

Date et Lieu Signature

STE MENNECY 120 M3 RAD .
RUE SPECIMEN 120M3
91540 MENNECY

IBAN : JOIGNEZ UN RIB
ICS : FR70ZZZ236497
RUM : TIP19114098F120-01909691000000000

Montant : 893,82 €

TIPSEPA

SUEZ EAU FRANCE SAS
TSA 30012
41976 BLOIS CEDEX 9

114008218721

191140002438 8698F120-01909691000000000986108 89382

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :
www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			326.10		344.03
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France du 01/01/2026 au 01/01/2027	1	64,97	64,97	5,5	
CONSOMMATION					
Part Suez Eau France du 01/01/2026 au 01/01/2027	120 m³	1,5561	186,73	5,5	
Part Syndicale SIARCE du 01/01/2026 au 01/01/2027	120 m³	0,62	74,40	5,5	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES			421.44		463.58
COLLECTE ET TRAITEMENT					
Part collectivité (collecte) du 01/01/2026 au 01/01/2027	120 m³	0,84	100,80	10,0	
Part Saur (collecte) du 01/01/2026 au 01/01/2027	120 m³	0,3710	44,52	10,0	
Part Saur (transport) du 01/01/2026 au 01/01/2027	120 m³	0,1510	18,12	10,0	
Part collectivité (épuration) du 01/01/2026 au 01/01/2027	120 m³	1,33	159,60	10,0	
Part collectivité (transport) du 01/01/2026 au 01/01/2027	120 m³	0,82	98,40	10,0	
ORGANISMES PUBLICS			80.54		86.21
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE					
Prélèvement sur la ressource en eau (Ag Eau) du 01/01/2026 au 01/01/2027	120 m³	0,0170	2,04	5,5	
Voies Navigables de France du 01/01/2026 au 01/01/2027	120 m³	0,0132	1,58	5,5	
Voies navigables de France (assainissement) du 01/01/2026 au 01/01/2027	120 m³	0,0090	1,08	10,0	
Consommation eau potable (Ag Eau) du 01/01/2026 au 01/01/2027	120 m³	0,34	40,80	5,5	
Performance des réseaux d'eau potable (Ag Eau) du 01/01/2026 au 01/01/2027	120 m³	0,0710	8,52	5,5	
Performance des systèmes d'asst collectif (Ag eau) du 01/01/2026 au 01/01/2027	120 m³	0,2210	26,52	10,0	
TOTAL HT			828,08		
MONTANT TVA (5.5 %)			20,84		
MONTANT TVA (10.0 %)			44,90		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					893,82
Net à payer					893,82 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le site internet mentionné en haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courriel à l'adresse privacy.france@suez.com ou par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, Altiplano, 4 place de la pyramide, 92800 Puteaux en précisant votre numéro de client, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.



TRELO98FOOF120-0190969000893824N

Comment régler votre facture ?

Depuis votre compte en ligne www.toutsurmoneau.fr, les moyens de paiement ci-dessous vous assurent une prise en compte rapide et sécurisée de votre règlement.

Par prélèvement automatique

- **Mensuel** afin de mieux maîtriser votre budget, il est identique sur 10 mois et 2 échéances de régularisation si nécessaire

- **A chaque facture**, le montant de votre facture est prélevé sur votre compte à la date limite de paiement et vous évite des frais de retard

Par prélèvement e-TIP, il reste à votre discrétion et nécessite votre validation à chaque facture

Par Carte Bancaire ou en appelant le 0800 948 408 (appel gratuit depuis un poste fixe) ou de l'étranger au +33 (0)800 948 408

D'autres moyens de paiement sont à votre disposition, le délai de prise en compte peut varier en fonction du mode de règlement choisi:

- Par Virement sur votre compte bancaire FR0720041000010394030202028 - BIC PSSTFRPP en indiquant votre référence client (98- 6761206769) et le numéro de votre facture

- Par TIP SEPA : en datant et signant le document TIP de votre facture, à envoyer par courrier affranchi

- Par chèque : à envoyer par courrier affranchi, en joignant le document TIP SEPA non signé de votre facture

- En espèces : en déposant votre règlement dans un bureau de poste (seul le montant total est accepté et pour un montant inférieur à 200 euros)



SIRET émetteur : 41003460701225

contacts



www.toutsurmoneau.fr
accessible depuis votre smartphone



Service client du lundi au vendredi de 8h
à 19h et le samedi de 8h à 13h

0977 408 408

APPEL NON SURTAXÉ



urgence 24h/24

0977 401 142

APPEL NON SURTAXÉ



SUEZ Eau France - service client

TSA 50001

36400 LA CHATRE



www.toutsurmoneau.fr/acceo

Service des eaux usées SAUR

03 58 58 20 00 du lundi au vendredi de 8h à 18h



Urgences : 03 58 58 20 09



www.saurclient.fr

e-facture

Recevez votre facture directement sur votre
compte en ligne en optant pour l'e-facture sur
www.toutsurmoneau.fr

* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière
sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être
demandé lors de vos contacts par téléphone.

réf. client : 98-6471302409
identifiant * : 7872
facture n° : F120-0190965



STE ECHARCON 120 M3 RAD .
. RUE SPECIMEN 120M3
91540 ECHARCON

Service de l'Eau et de l'Assainissement

SPECIMEN 120 M3

22 Janvier 2026

	m ³	montant TTC
Votre abonnement		68,54 €
Votre consommation	120 m ³	752,68 €

Net à payer

821,22 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 23 janvier 2026
Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux
appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.
Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition



Distribution de l'eau :	42 %
Collecte et traitement des eaux usées :	48 %
Organismes publics :	10 %

Adresse desservie :
STE ECHARCON 120 M3 RAD .

RUE SPECIMEN RAD
91540 ECHARCON

La
mensualisation :
le choix de la
tranquillité

Date et Lieu

Signature

STE ECHARCON 120 M3 RAD .
. RUE SPECIMEN 120M3
91540 ECHARCON

IBAN : JOIGNEZ UN RIB
ICS : FR70ZZZ236497
RUM : TIP19114098F120-01909651000000000

Montant : 821,22 €

TIPSEPA

SUEZ EAU FRANCE SAS
TSA 30012
41976 BLOIS CEDEX 9

114008396481

191140002438 3898F120-01909651000000000940108 82122

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :
www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			326.10		344.03
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France du 01/01/2026 au 01/01/2027	1	64,97	64,97	5,5	
CONSOMMATION					
Part Suez Eau France du 01/01/2026 au 01/01/2027	120 m³	1,5561	186,73	5,5	
Part SIARCE du 01/01/2026 au 01/01/2027	120 m³	0,62	74,40	5,5	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES			355.44		390.98
COLLECTE ET TRAITEMENT					
Part collectivité (collecte) du 01/01/2026 au 01/01/2027	120 m³	0,29	34,80	10,0	
Part Saur (collecte) du 01/01/2026 au 01/01/2027	120 m³	0,3710	44,52	10,0	
Part Saur (transport) du 01/01/2026 au 01/01/2027	120 m³	0,1510	18,12	10,0	
Part collectivité (épuration) du 01/01/2026 au 01/01/2027	120 m³	1,33	159,60	10,0	
Part collectivité (transport) du 01/01/2026 au 01/01/2027	120 m³	0,82	98,40	10,0	
ORGANISMES PUBLICS			80.54		86.21
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE					
Prélèvement sur la ressource en eau (Ag Eau) du 01/01/2026 au 01/01/2027	120 m³	0,0170	2,04	5,5	
Voies Navigables de France du 01/01/2026 au 01/01/2027	120 m³	0,0132	1,58	5,5	
Voies navigables de France (assainissement) du 01/01/2026 au 01/01/2027	120 m³	0,0090	1,08	10,0	
Consommation eau potable (Ag Eau) du 01/01/2026 au 01/01/2027	120 m³	0,34	40,80	5,5	
Performance des réseaux d'eau potable (Ag Eau) du 01/01/2026 au 01/01/2027	120 m³	0,0710	8,52	5,5	
Performance des systèmes d'asst collectif (Ag eau) du 01/01/2026 au 01/01/2027	120 m³	0,2210	26,52	10,0	
TOTAL HT			762,08		
MONTANT TVA (5.5 %)			20,84		
MONTANT TVA (10.0 %)			38,30		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					821,22
Net à payer					821,22 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le site internet mentionné en haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courriel à l'adresse privacy.france@suez.com ou par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, Altiplano, 4 place de la pyramide, 92800 Puteaux en précisant votre numéro de client, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.



TRELO98FOOF120-0190965000821224N

Comment régler votre facture ?

Depuis votre compte en ligne www.toutsurmoneau.fr, les moyens de paiement ci-dessous vous assurent une prise en compte rapide et sécurisée de votre règlement.

Par prélèvement automatique

- **Mensuel** afin de mieux maîtriser votre budget, il est identique sur 10 mois et 2 échéances de régularisation si nécessaire

- **A chaque facture**, le montant de votre facture est prélevé sur votre compte à la date limite de paiement et vous évite des frais de retard

Par prélèvement e-TIP, il reste à votre discrétion et nécessite votre validation à chaque facture

Par Carte Bancaire ou en appelant le 0800 948 408 (appel gratuit depuis un poste fixe) ou de l'étranger au +33 (0)800 948 408

D'autres moyens de paiement sont à votre disposition, le délai de prise en compte peut varier en fonction du mode de règlement choisi:

- Par Virement sur votre compte bancaire FR0720041000010394030202028 - BIC PSSTFRPP en indiquant votre référence client (98- 6471302409) et le numéro de votre facture

- Par TIP SEPA : en datant et signant le document TIP de votre facture, à envoyer par courrier affranchi

- Par chèque : à envoyer par courrier affranchi, en joignant le document TIP SEPA non signé de votre facture

- En espèces : en déposant votre règlement dans un bureau de poste (seul le montant total est accepté et pour un montant inférieur à 200 euros)



SIRET émetteur : 41003460701225

contacts



www.toutsurmoneau.fr
accessible depuis votre smartphone



Service client du lundi au vendredi de 8h
à 19h et le samedi de 8h à 13h

0977 408 408

APPEL NON SURTAXE



urgence 24h/24

0977 401 142

APPEL NON SURTAXE



SUEZ Eau France - service client

TSA 50001

36400 LA CHATRE



www.toutsurmoneau.fr/acceo

Service des eaux usées SAUR

03 58 58 20 00 du lundi au vendredi de 8h à 18h



Urgences : 03 58 58 20 09



www.saurclient.fr

e-facture

Recevez votre facture directement sur votre
compte en ligne en optant pour l'e-facture sur
www.toutsurmoneau.fr

* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière
sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être
demandé lors de vos contacts par téléphone.

réf. client : 98-8653303479
identifiant * : 1108
facture n° : F120-0190972



STE ORMOY 120 M3 RAD
. RUE SPECIMEN 120M3
91540 ORMOY

Service de l'eau de votre commune

SPECIMEN 120 M3

22 Janvier 2026

	m ³	montant TTC
Votre abonnement		68,54 €
Votre consommation	120 m ³	752,68 €

Net à payer

821,22 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 23 janvier 2026
Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux
appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.
Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition



Distribution de l'eau : 42 %
Collecte et traitement des
eaux usées : 48 %
Organismes publics : 10 %

Adresse desservie :
STE ORMOY 120 M3 RAD .

RUE SPECIMEN RAD
91540 ORMOY

La
mensualisation :
le choix de la
tranquillité

Date et Lieu

Signature

STE ORMOY 120 M3 RAD .
. RUE SPECIMEN 120M3
91540 ORMOY

IBAN : JOIGNEZ UN RIB
ICS : FR70ZZZ236497
RUM : TIP19114098F120-019097210000000000

Montant : 821,22 €

TIPSEPA

SUEZ EAU FRANCE SAS
TSA 30012
41976 BLOIS CEDEX 9

114008242710

191140002438 1598F120-01909721000000000940108 82122

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :
www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			326.10		344.03
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France du 01/01/2026 au 01/01/2027	1	64,97	64,97	5,5	
CONSOMMATION					
Part Suez Eau France du 01/01/2026 au 01/01/2027	120 m³	1,5561	186,73	5,5	
Part Syndicale SIARCE du 01/01/2026 au 01/01/2027	120 m³	0,62	74,40	5,5	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES			355.44		390.98
COLLECTE ET TRAITEMENT					
Part Saur (Collecte) du 01/01/2026 au 01/01/2027	120 m³	0,3710	44,52	10,0	
Part Saur (Transport) du 01/01/2026 au 01/01/2027	120 m³	0,1510	18,12	10,0	
Part collectivité (Collecte) du 01/01/2026 au 01/01/2027	120 m³	0,29	34,80	10,0	
Part collectivité (épuration) du 01/01/2026 au 01/01/2027	120 m³	1,33	159,60	10,0	
Part collectivité (transport) du 01/01/2026 au 01/01/2027	120 m³	0,82	98,40	10,0	
ORGANISMES PUBLICS			80.54		86.21
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE					
Prélèvement sur la ressource en eau (Ag Eau) du 01/01/2026 au 01/01/2027	120 m³	0,0170	2,04	5,5	
Voies Navigables de France du 01/01/2026 au 01/01/2027	120 m³	0,0132	1,58	5,5	
Voies navigables de France (assainissement) du 01/01/2026 au 01/01/2027	120 m³	0,0090	1,08	10,0	
Consommation eau potable (Ag Eau) du 01/01/2026 au 01/01/2027	120 m³	0,34	40,80	5,5	
Performance des systèmes d'ass't collectif (Ag eau) du 01/01/2026 au 01/01/2027	120 m³	0,2210	26,52	10,0	
Performance des réseaux d'eau potable (Ag Eau) du 01/01/2026 au 01/01/2027	120 m³	0,0710	8,52	5,5	
TOTAL HT			762,08		
MONTANT TVA (5.5 %)			20,84		
MONTANT TVA (10.0 %)			38,30		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					821,22
Net à payer					821,22 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le site internet mentionné en haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courriel à l'adresse privacy.france@suez.com ou par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, Altiplano, 4 place de la pyramide, 92800 Puteaux en précisant votre numéro de client, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.



TREL098FOOF120-0190972000821224N

Comment régler votre facture ?

Depuis votre compte en ligne www.toutsurmoneau.fr, les moyens de paiement ci-dessous vous assurent une prise en compte rapide et sécurisée de votre règlement.

Par prélèvement automatique

- **Mensuel** afin de mieux maîtriser votre budget, il est identique sur 10 mois et 2 échéances de régularisation si nécessaire

- **A chaque facture**, le montant de votre facture est prélevé sur votre compte à la date limite de paiement et vous évite des frais de retard

Par prélèvement e-TIP, il reste à votre discrétion et nécessite votre validation à chaque facture

Par Carte Bancaire ou en appelant le 0800 948 408 (appel gratuit depuis un poste fixe) ou de l'étranger au +33 (0)800 948 408

D'autres moyens de paiement sont à votre disposition, le délai de prise en compte peut varier en fonction du mode de règlement choisi:

- Par Virement sur votre compte bancaire FR0720041000010394030202028 - BIC PSSTFRPP en indiquant votre référence client (98- 8653303479) et le numéro de votre facture

- Par TIP SEPA : en datant et signant le document TIP de votre facture, à envoyer par courrier affranchi

- Par chèque : à envoyer par courrier affranchi, en joignant le document TIP SEPA non signé de votre facture

- En espèces : en déposant votre règlement dans un bureau de poste (seul le montant total est accepté et pour un montant inférieur à 200 euros)



Comptes de la délégation

4.1 Le CARE

4.1.1 Le CARE

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2025

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

en milliers d'euros	2024	2025	Ecart en %
PRODUITS	2,908.17	3,317.98	14,1%
Exploitation du service	1,810.56	2,094.31	
Collectivités et autres organismes publics	898.57	1,061.90	
Travaux attribués à titre exclusif	57.39	11.69	
Produits accessoires	141.65	150.08	
CHARGES	2,832.37	3,155.11	11,4%
Personnel	328.14	492.97	
Energie électrique	0.54	0.56	
Achats d'eau	939.58	823.93	
Produits de traitement	0.00	-0.00	
Analyses	4.04	3.25	
Sous-traitance, matières et fournitures	197.87	220.47	
Impôts locaux et taxes	17.54	17.65	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	229.61	291.01	
• télécommunication, postes et télégestion	11.41	11.42	
• engins et véhicules	36.90	72.33	
• informatique	103.93	111.28	
• assurance	12.58	16.50	
• locaux	21.49	20.87	
Ristournes et redevances contractuelles	12.45	12.70	
Contribution des services centraux et recherche	66.32	74.45	
Collectivités et autres organismes publics	898.57	1,061.90	
Charges relatives aux renouvellements			
• programme contractuel	27.13	27.54	
• fonds contractuel	63.64	64.07	
Charges relatives aux investissements			
• programme contractuel	13.98	14.19	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	12.77	14.08	
Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement	25.44	39.84	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	-5.27	-3.50	
Résultat avant impôt	75.80	162.86	114,9%
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	18.95	40.72	
RESULTAT	56.85	122.15	114,9%

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

4.1.2 Le détail des produits

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2025

Détail des produits

en milliers d'euros	2024	2025	Ecart en %
TOTAL	2,908.17	3,317.98	14,1%
Exploitation du service	1,810.56	2,094.31	15,7%
• Partie fixe facturée	432.59	426.96	
• Partie proportionnelle facturée	1,378.20	1,601.90	
• Variation de la part estimée sur consommations	-0.23	65.46	
Collectivités et autres organismes publics	898.57	1,061.90	18,2%
• Part Collectivité	526.59	580.05	
• Redevance pour la préservation de la ressource en eau	22.60	17.51	
• Redevance sur la Consommation d'eau potable	0.00	442.24	
• Redevance pour performance des réseaux d'eau potable	0.00	16.35	
• Redevance pour pollution d'origine domestique	337.85	-6.86	
• Taxe sur les voies navigables	11.53	12.60	
Travaux attribués à titre exclusif	57.39	11.69	-79,6%
• Branchements	57.39	11.69	
Produits accessoires	141.65	150.08	5,9%
• Facturation et recouvrement de la redevance assainissement	52.46	53.57	
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	5.48	5.24	
• Autres produits accessoires	83.71	91.26	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

4.2 La situation des biens et des immobilisations

4.2.1 La situation sur les compteurs

- LES COMPTEURS REMPLACES ET RENOUVELES**

Plan de remplacement sur les compteurs (nombre)			
Diamètre	2024	2025	N/N01 (%)
12 à 15 mm et inconnu remplacés (%)	1,0%	1,0%	8,4%
0 12 à 15 mm et inconnu remplacés	54	59	9,3%
0 12 à 15 mm et Inconnu Total	5576	5622	0,8%
20 à 40 mm remplacés (%)	2,0%	2,6%	28,7%
0 20 à 40 mm remplacés	10	13	30,0%
0 20 à 40 mm Total	493	498	1,0%
> 40 mm remplacés (%)	11,5%	3,7%	067,9%
0 > 40 mm remplacés	3	1	066,7%
0 > 40 mm Total	26	27	3,8%
Age moyen du parc compteur	9,8	9,8	00,1%

Plan de remplacement sur les compteurs (nombre)

ÉCHARCON	2024	2025	N/N01 (%)
12 à 15 mm et inconnu remplacés (%)	1,4%	0,7%	050,0%
0 12 à 15 mm et inconnu remplacés	4	2	050,0%
0 12 à 15 mm et Inconnu Total	294	294	0,0%
20 à 40 mm remplacés (%)	16,0%	4,0%	075,0%
0 20 à 40 mm remplacés	4	1	075,0%
0 20 à 40 mm Total ;	25	25	0,0%
> 40 mm remplacés (%)	0,0%	0,0%	0
0 > 40 mm remplacés	0	0	0
0 > 40 mm Total	1	1	0,0%
Age moyen du parc compteur	10,9	10,7	01,7%

MENNECY	2024	2025	N/N01 (%)
12 à 15 mm et inconnu remplacés (%)	1,0%	0,9%	02,6%
0 12 à 15 mm et inconnu remplacés	41	40	02,4%
0 12 à 15 mm et Inconnu Total	4247	4256	0,2%
20 à 40 mm remplacés (%)	1,4%	2,3%	65,5%
0 20 à 40 mm remplacés	6	10	66,7%
0 20 à 40 mm Total ;	424	427	0,7%
> 40 mm remplacés (%)	9,5%	4,8%	050,0%
0 > 40 mm remplacés	2	1	050,0%
0 > 40 mm Total	21	21	0,0%
Age moyen du parc compteur	10,2	10	01,8%

ORMOY	2024	2025	N/N01 (%)
12 à 15 mm et inconnu remplacés (%)	0,9%	1,6%	82,4%
0 12 à 15 mm et inconnu remplacés	9	17	88,9%
0 12 à 15 mm et Inconnu Total	1035	1072	3,6%
20 à 40 mm remplacés (%)	0,0%	4,3%	0
0 20 à 40 mm remplacés	0	2	0
0 20 à 40 mm Total ;	44	46	4,5%
> 40 mm remplacés (%)	25,0%	0,0%	0100,0%
0 > 40 mm remplacés	1	0	0100,0%

ORMOY	2024	2025	N/N01 (%)
0 > 40 mm Total	4	5	25,0%
Age moyen du parc compteur	9,2	8,7	05,1%

4.3 Les investissements contractuels

4.3.1 Le renouvellement

- **LES OPERATIONS REALISEES**

Renouvellement de l'année	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
Installations	0
Réseaux	226 066,08
Branchements	0
Compteurs	37 626,95
Total	263 693,03



| Votre délégataire

Depuis plus de 160 ans, SUEZ apporte des services essentiels pour protéger et améliorer la qualité de vie, face à des défis environnementaux grandissants. Le Groupe permet à ses clients de fournir l'accès à des services d'eau et de déchets, par des solutions innovantes, circulaires et résilientes. Présent dans 40 pays avec 40 000 collaborateurs, il permet également à ses clients de créer de la valeur sur l'ensemble du cycle de vie de leurs infrastructures et de leurs services et de conduire leur transition écologique en y associant leurs usagers. En 2024, SUEZ a fourni de l'eau potable à 68 millions de personnes dans le monde et des services d'assainissement à 44 millions de personnes. Le Groupe a produit 8 TWh d'énergie à partir des déchets et des eaux usées.

SUEZ en chiffres (2024)

- ➔ 9,2 milliards € de chiffre d'affaires
- ➔ 10 centres de recherche et d'excellence (dont 8 en France, à Paris, Bordeaux et Lyon)
- ➔ 1 300 experts (dont près de 300 chez SUEZ Eau France)
- ➔ 10 000 usines de traitement de l'eau et des déchets dans le monde (dont respectivement 630 usines d'eau potable et 1 905 usines de traitement des eaux usées en France)

Nos métiers et nos savoir-faire contribuent par nature, et depuis toujours, à préserver l'environnement, la santé publique et apportent des services essentiels. Alors que les effets du changement climatique sont partout visibles, que les enjeux en matière de transition énergétique et sociaux sont cruciaux dans un monde fait d'incertitudes, SUEZ s'est engagé dans la mise en œuvre d'une Feuille de Route de Développement durable 2023-2027 centrée sur 3 piliers (climat, nature et social) et 24 engagements concrets qui sont évalués chaque année. Cette feuille de route développement durable vise à renforcer et amplifier notre contribution dans les territoires en structurant nos actions autour d'une ambition commune forte partout où nous opérons.

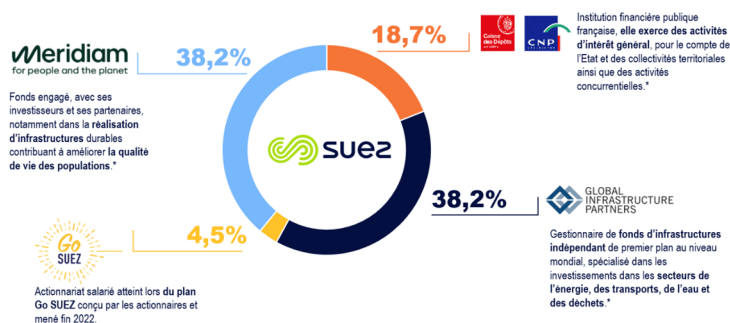
La raison d'être de SUEZ

« Unis par la passion de nos métiers, nos valeurs d'inclusion et notre sens du collectif, nous innovons pour préserver l'eau et valoriser les déchets, sous forme de matières recyclées et d'énergie.

Nous promouvons et déployons des pratiques plus sobres, des technologies plus efficaces et des solutions circulaires, pour réutiliser et faire le meilleur usage des ressources limitées de la Terre.

Au plus près des territoires, nous nous engageons pour l'humain et la planète afin de leur apporter les ressources d'un avenir commun. »

Un actionnariat qui soutient les ambitions du groupe



* Détention de la participation dans SUEZ via SUEZ Holding
0,3% en autodétention

SUEZ est détenu par un consortium d'actionnaires solides et réputés, résolu à soutenir une stratégie ambitieuse visant à faire du Groupe un leader mondial, agile et innovant dans le domaine des services à l'environnement.

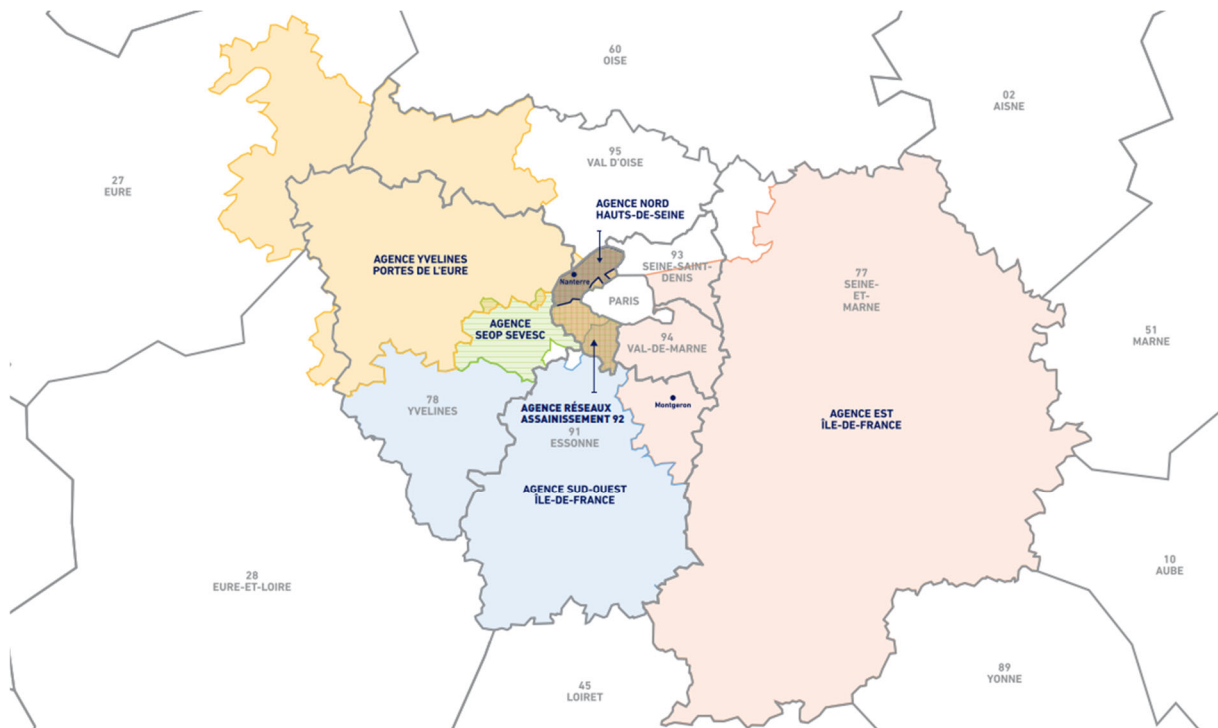
Sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration de SUEZ, lors de sa réunion du 6 juin 2025, a approuvé à l'unanimité la nomination de Xavier Girre au poste de PDG de SUEZ, à compter du 1er juillet 2025.

5.1 Notre organisation

5.1.1 La Région

Avec ses 6 agences territoriales, l'activité s'étend sur les départements des Yvelines, des Hauts-de-Seine, de l'Essonne, du Val d'Oise, de l'Eure, de Paris, de Seine-et-Marne, du Val de Marne et de Seine-Saint-Denis.

Véritable entreprise locale de services, cette direction apporte chaque jour des solutions « sur mesure » en s'appuyant sur une organisation de proximité, la réactivité et la disponibilité de ses agents ainsi que des moyens adaptés lui permettant d'assurer un service continu.



5.2 Notre système de management

Le système de management de SUEZ Eau France est certifié ISO 9001 – ISO 14001 – ISO 50001 sur tout le territoire national, et pour toutes nos activités :

- Production et distribution d'eau potable et industrielle 24h/24
- Collecte et traitement d'eaux usées et/ou d'eaux pluviales
- Travaux et prestations de services en eau potable, en eau industrielle, en assainissement, en irrigation et gestion des milieux naturels
- Entretien et dépollution de plans d'eau, gestion de réseaux d'irrigation
- Gestion des services à la clientèle
- Prestations de contrôle et d'étalonnage sur banc de compteurs d'eau
- Gestion de la qualité des milieux aquatiques et maîtrise des risques côtiers.

Notre système national permet à nos clients de bénéficier du savoir-faire de SUEZ :

- **Des standards d'exploitation de haut niveau et régulièrement enrichis** par l'expérience collective et l'expertise de nos centres de recherche et d'innovation ;
- **Un dispositif d'entretien des compétences des collaborateurs**, intégrant les évolutions techniques, technologiques et digitales dans nos métiers ;
- **Un processus de veille réglementaire exhaustif et rigoureux**, qui nous permet d'identifier et anticiper les évolutions réglementaires ;
- **Une organisation de préparation à la gestion des situations d'urgence** permettant de maîtriser les risques et assurer la continuité d'activité face aux crises de plus en plus fréquentes.

A partir de ce socle commun, nos équipes régionales s'attachent à prendre en compte les spécificités de chaque territoire afin d'adapter au mieux nos activités aux attentes de nos clients et à leurs enjeux techniques, environnementaux et sociétaux

Notre ambition est d'être un acteur de référence du secteur, reconnu pour son agilité, sa capacité à créer de la valeur et de l'innovation, et son engagement pour l'humain, la nature et la planète.

Nos certificats ISO 9001/14001/50001 ont été renouvelés en décembre 2024 pour une période de 3 ans.

NOTRE CERTIFICAT ISO 9001

Certificat en cours :
Date d'expiration :
Numéro de certificat :

2 Décembre 2024
1 Décembre 2027
10658222

Première(s) approbation(s) :
ISO 9001 - 27 Avril 2004

Certificat d'Approbation

Nous certifions que le Système de Management de la société :

SUEZ Eau France

16 place de l'Iris, 92040 PARIS LA DEFENSE, France

a été approuvé par la société LRQA selon les normes suivantes :

ISO 9001:2015

Numéro(s) d'approbation : ISO 9001 – 0031282

Ce certificat n'est valable que s'il est accompagné de l'annexe portant le même numéro, et sur laquelle figure la liste des sites correspondant à l'approbation.

Le Système de Management concerne :

1. Production et distribution d'eau potable et industrielle 24h/24
2. Collecte et traitement d'eaux usées et/ou d'eaux pluviales
3. Travaux et prestations de services en eau potable, en eau industrielle, en assainissement, en irrigation et gestion des milieux naturels
4. Entretien et dépollution de plans d'eau, gestion de réseaux d'irrigation
5. Gestion des services à la clientèle
6. Prestations de contrôle et d'étalonnage sur banc de compteurs d'eau
7. Gestion de la qualité des milieux aquatiques et maîtrise des risques côtiers

Marta Escudero

Regional Director, Europe

Emis par : LRQA Limited



LRQA Group Limited, its affiliates and subsidiaries and their respective officers, employees or agents are, individually and collectively, referred to in this clause as 'LRQA'. LRQA assumes no responsibility and shall not be liable to any person for any loss, damage or expense caused by reliance on the information or advice in this document or howsoever provided, unless that person has signed a contract with the relevant LRQA entity for the provision of this information or advice and in that case any responsibility or liability is exclusively on the terms and conditions set out in that contract.
Issued by: LRQA Limited, 1 Trinity Park, Bickenhill Lane, Birmingham B37 7ES, United Kingdom

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

NOTRE CERTIFICAT ISO 50001

Certificat en cours :
Date d'expiration :
Numéro de certificat :

2 Décembre 2024
1 Décembre 2027
10658224

Première(s) approbation(s) :
ISO 50001 - 2 Décembre 2015

Certificat d'Approbation

Nous certifions que le Système de Management de la société :

SUEZ Eau France

16 place de l'Iris, 92040 PARIS LA DEFENSE, France

a été approuvé par la société LRQA selon les normes suivantes :

ISO 50001:2018

Numéro(s) d'approbation : ISO 50001 – 00028376

Ce certificat n'est valable que s'il est accompagné de l'annexe portant le même numéro, et sur laquelle figure la liste des sites correspondant à l'approbation.

Le Système de Management concerne :

1. Production et distribution d'eau potable et industrielle 24h/24
2. Collecte et traitement d'eaux usées et/ou d'eaux pluviales
3. Travaux et prestations de services en eau potable, en eau industrielle, en assainissement, en irrigation et gestion des milieux naturels
4. Entretien et dépollution de plans d'eau, gestion de réseaux d'irrigation
5. Gestion des services à la clientèle
6. Prestations de contrôle et d'étalonnage sur banc de compteurs d'eau
7. Gestion de la qualité des milieux aquatiques et maîtrise des risques côtiers

Marta Escudero

Regional Director, Europe

Emis par : LRQA Limited



LRQA Group Limited, its affiliates and subsidiaries and their respective officers, employees or agents are, individually and collectively, referred to in this clause as 'LRQA'. LRQA assumes no responsibility and shall not be liable to any person for any loss, damage or expense caused by reliance on the information or advice in this document or howsoever provided, unless that person has signed a contract with the relevant LRQA entity for the provision of this information or advice and in that case any responsibility or liability is exclusively on the terms and conditions set out in that contract.
Issued by: LRQA Limited, 1 Trinity Park, Bickenhill Lane, Birmingham B37 7ES, United Kingdom

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

NOTRE CERTIFICAT ISO 14001

Certificat en cours :
Date d'expiration :
Numéro de certificat :

2 Décembre 2024
1 Décembre 2027
10658223

Première(s) approbation(s) :
ISO 14001 - 27 Avril 2004

Certificat d'Approbation

Nous certifions que le Système de Management de la société :

SUEZ Eau France

Tour CB21 - 16 place de l'Iris, PB00130, 92040 PARIS LA DEFENSE CEDEX, France

a été approuvé par la société LRQA selon les normes suivantes :

ISO 14001:2015

Numéro(s) d'approbation : ISO 14001 – 0079623

Ce certificat n'est valable que s'il est accompagné de l'annexe portant le même numéro, et sur laquelle figure la liste des sites correspondant à l'approbation.

Le Système de Management concerne :

1. Production et distribution d'eau potable et industrielle 24h/24
2. Collecte et traitement d'eaux usées et/ou d'eaux pluviales
3. Travaux et prestations de services en eau potable, en eau industrielle, en assainissement, en irrigation et gestion des milieux naturels
4. Entretien et dépollution de plans d'eau, gestion de réseaux d'irrigation
5. Gestion des services à la clientèle
6. Prestations de contrôle et d'étalonnage sur banc de compteurs d'eau
7. Gestion de la qualité des milieux aquatiques et maîtrise des risques côtiers

Marta Escudero

Regional Director, Europe

Emis par : LRQA Limited



LRQA Group Limited, its affiliates and subsidiaries and their respective officers, employees or agents are, individually and collectively, referred to in this clause as 'LRQA'. LRQA assumes no responsibility and shall not be liable to any person for any loss, damage or expense caused by reliance on the information or advice in this document or howsoever provided, unless that person has signed a contract with the relevant LRQA entity for the provision of this information or advice and in that case any responsibility or liability is exclusively on the terms and conditions set out in that contract.
Issued by: LRQA Limited, 1 Trinity Park, Bickenhill Lane, Birmingham B37 7ES, United Kingdom

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

LRQA

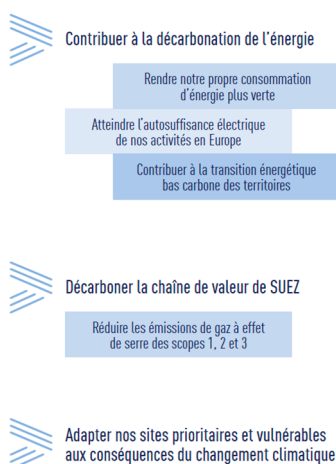
5.3 Une feuille de route développement durable au service des territoires sur lesquels nous opérons

Les métiers de l'eau et de l'assainissement contribuent par nature à préserver l'environnement et apportent des services essentiels. La raison d'être de l'entreprise « Au plus près des territoires, nous nous engageons pour l'humain et la planète afin de leur apporter les ressources d'un avenir commun » et la feuille de route développement durable visent à amplifier cette contribution en structurant nos actions autour d'une ambition commune partout où nous sommes présents.

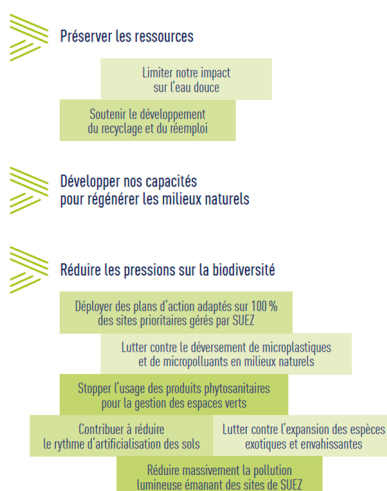
La feuille de route détaille les orientations et les engagements de développement durable du Groupe autour de 3 piliers : Pilier climat, Pilier nature et Pilier social.

Cette feuille de route Groupe fait l'objet d'une déclinaison sur le périmètre de l'activité Eau de SUEZ en France.

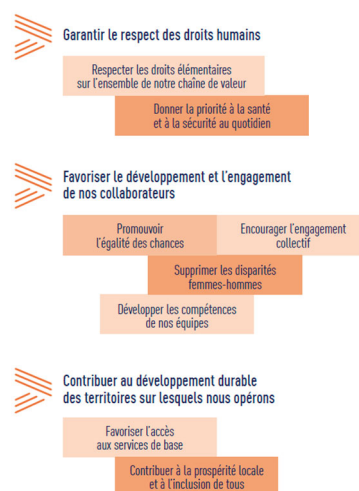
Notre approche "Climat" en 3 leviers



Notre approche "Nature" en 3 leviers



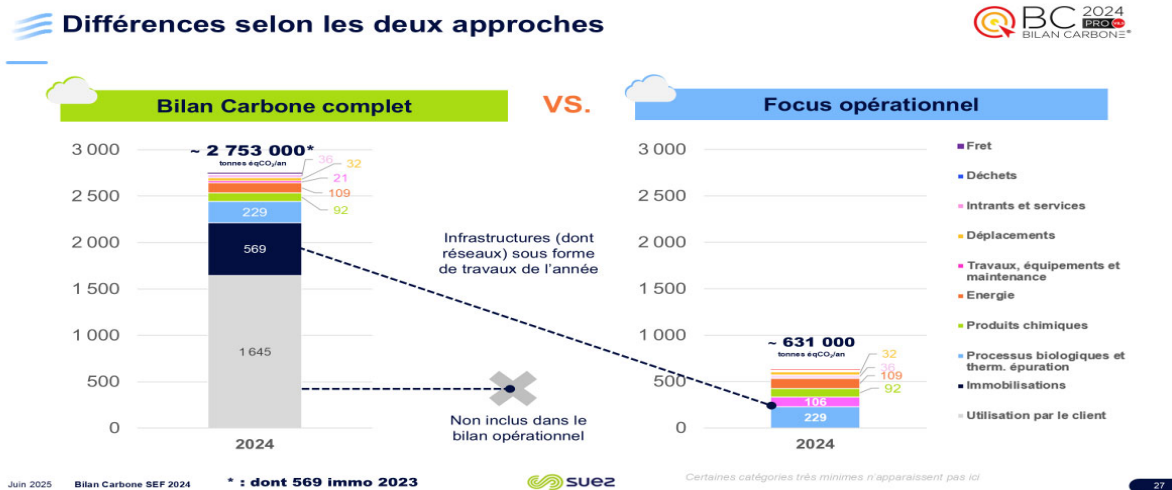
Notre approche "Social" en 3 leviers



Actions dédiées à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique

Atténuer les émissions de gaz à effet de serre

L'activité Eau de SUEZ en France actualise chaque année le **Bilan Carbone** complet de ses activités selon la méthode Bilan Carbone®. Ce Bilan Carbone complet, publié sur le site de l'ADEME, est complété par un bilan carbone opérationnel (notamment hors chauffage de l'eau chaude sanitaire), qui s'élève à **631 000 tCO₂e**



Résultat du Bilan Carbone (calcul de 2025 sur l'année 2024)

Les postes principaux d'émissions de l'entreprise, selon le focus opérationnel, sont :

- Les processus biologiques et thermiques de l'épuration : émissions de GES induites par les activités assainissement (process, exutoires des boues, rejets dans le milieu, production de biogaz, etc.),
- Les travaux et maintenance : travaux de renouvellement et neufs de l'année, achats de machines et maintenance etc.,
- L'énergie : consommation d'électricité, de gaz naturel et de fioul,
- Les produits chimiques : produits consommés pour tout le cycle de l'eau.

L'entreprise pilote un plan d'actions pour réduire ses émissions induites, en collaboration avec l'ensemble des filières et métiers concernés, en conduisant notamment des actions de R&D pour identifier des **modes opératoires moins émissifs** en protoxyde d'azote et en méthane.

Par ailleurs, l'activité Eau de SUEZ en France travaille également sur l'élaboration et le déploiement d'outils de **réduction de la consommation énergétique**. L'entreprise a développé des outils et conclu des partenariats stratégiques afin de pouvoir proposer des solutions digitales sur l'ensemble du petit cycle de l'eau de manière à optimiser la consommation énergétique. Par exemple, l'activité Eau de SUEZ en France a déployé des outils de contrôle avancé de la régulation de l'aération des bassins biologiques sur certaines stations d'épuration.

S'adapter aux conséquences du changement climatique

Enfin, les risques liés au changement climatique sont de plus en plus prégnants. Pour protéger les infrastructures liées aux services essentiels, SUEZ s'engage à établir un plan d'action pour 100% des 15 sites prioritaires exploités d'ici 2027.

En 2025 :

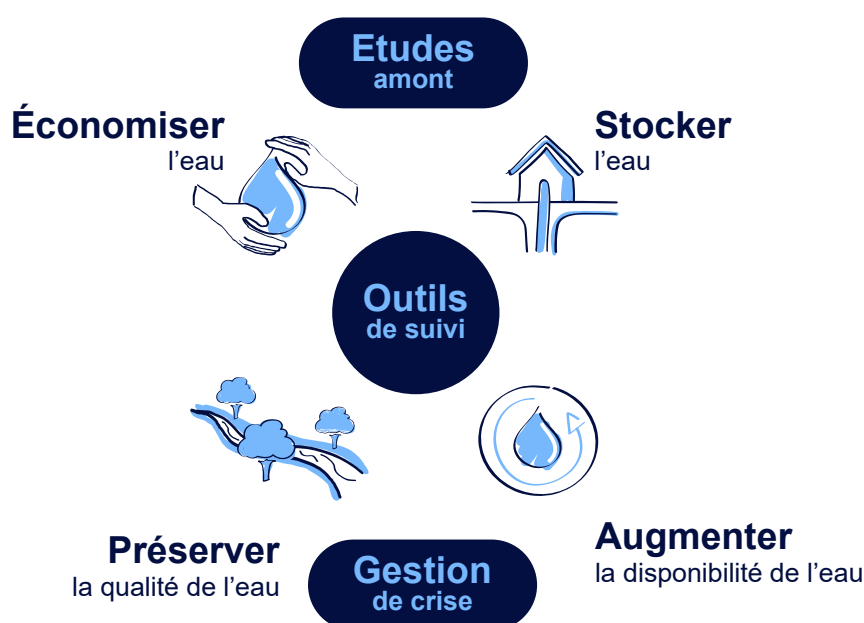
- 80 installations d'eau potable et d'assainissement ont d'ores et déjà fait l'objet d'analyses d'exposition aux aléas climatiques (crues, inondations, sécheresses, feux de forêt...).
- La méthode d'analyse de vulnérabilité a été mise au point et appliquée sur les premiers sites parmi les 15 sites prioritaires.

Actions dédiées à la protection et la gestion raisonnée de la ressource en eau

La ressource en eau est au cœur de nombreuses pressions : diminution de sa disponibilité en raison du changement climatique, augmentation des conflits d'usage liés au prélèvement croissant dans les zones soumises au stress hydrique, diminution de la qualité de l'eau s'expliquant par les pollutions diffuses (macropolluants, micropolluants, bactériologie, microplastiques, biseau salé, etc.).

Pour répondre à ces enjeux et en alignement avec le Plan eau du Gouvernement nous développons différentes démarches ; par exemple pour réduire les prélèvements et sécuriser l'approvisionnement en eau, accompagner la sobriété territoriale, massifier la valorisation des eaux non conventionnelles ou encore déployer des Solutions fondées sur la Nature.

Par exemple, grâce à des outils d'hydrovigilance utilisant l'intelligence artificielle, nous sommes en mesure de réaliser des prédictions sur l'état de la ressource en eau sur un territoire, à court, moyen ou long terme, en se basant entre autres sur les scénarios du GIEC.



Les solutions SUEZ pour la protection et la gestion raisonnée de la ressource en eau

Actions dédiées à la préservation de la biodiversité

Avec notre feuille de route développement durable, nous sommes mobilisés pour renforcer notre impact positif sur la biodiversité. Nos engagements visent à répondre aux cinq facteurs responsables de l'érosion de la biodiversité identifiés par l'IPBES, en déployant des actions concrètes pour lutter contre l'artificialisation des sols, la surexploitation des ressources naturelles, le changement climatique, la pollution de l'eau, et les espèces exotiques envahissantes.

Pour aller plus loin, nous avons lancé 2 actions phare en 2025 :

- **Le déploiement des Standards Nature,**
- La signature de notre partenariat national avec **la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)**

Les **Standards Nature** constituent un cadre opérationnel clair regroupant des bonnes pratiques applicables à la quarantaine de sites prioritaires (sites longeant, traversant ou se situant dans une zone protégée, sites de plus de 10 hectares) identifiés pour préserver la biodiversité, mieux gérer les ressources en eau et favoriser l'économie circulaire.



Le partenariat de 3 ans avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux a pour **objectifs** :

- D'accélérer les actions en matière de biodiversité sur les sites,
- De s'appuyer sur l'expertise et le maillage territorial de la LPO,
- De développer des actions locales ciblées, comme la réalisation d'inventaires faune/flore sur nos sites prioritaires

Par ailleurs, SUEZ a développé des Solutions fondées sur la Nature (SfN) dont l'objectif est d'utiliser le fonctionnement de la nature et des écosystèmes pour servir à la fois l'homme et la biodiversité. SUEZ s'emploie à les mettre en place pour préserver la qualité de la ressource ou encore pour préserver les milieux.

Enfin, la biosurveillance des milieux est aussi intégrée comme une des techniques qui peut être mise en œuvre pour surveiller l'évolution, les modifications, les altérations, ou la stabilité de la qualité d'un milieu naturel.

Un engagement affirmé et affiché



Au-delà de la feuille de route DD du groupe et pour réaffirmer son engagement en faveur de la biodiversité, SUEZ a rejoint en 2020 le dispositif Entreprises Engagées pour la Nature, porté par l'Office Français pour la biodiversité (OFB).

Dans ce cadre, SUEZ met en place des actions liées à son cœur de métier relevant de 3 axes : la stratégie de l'entreprise, le management environnemental et la proposition de solutions en faveur de la biodiversité.

De façon complémentaire à ce socle d'actions relatives à son cœur de métier, SUEZ s'engage à poursuivre ses démarches partenariales et collaboratives, participer à l'amélioration des connaissances, innover sur la biodiversité, sensibiliser, former et vulgariser.

Actions dédiées à une transition écologique solidaire

La transition écologique requiert une mobilisation collective. Elle engage les équipes, les clients et les partenaires. C'est dans ce cadre que l'activité Eau de SUEZ en France œuvre pour concilier développement humain et développement économique, en premier lieu, au travers d'actions pour favoriser l'accès aux services essentiels par tous.



SUEZ s'engage et travaille aux côtés des collectivités territoriales et des acteurs sociaux institutionnels et associatifs, pour **faire en sorte que la facture d'eau ne soit pas un facteur aggravant** en cas de difficultés financières. L'entreprise accompagne les usagers en difficulté grâce à de nombreuses actions. Par exemple, le **Fonds Solidarité Logement** a pour but de permettre aux ménages défavorisés de faire face aux dépenses liées à leur habitation. SUEZ **contribue à ce fonds** dans de nombreux territoires rendant possible le recours à cette aide financière départementale.

Afin d'augmenter l'efficacité des actions curatives ou de prévention vis-à-vis des publics en situation de précarité hydrique, SUEZ propose aux collectivités un diagnostic. Cette **cartographie des zones de précarité hydrique permet de prioriser et catégoriser les types d'actions à mener en fonction du niveau de précarité**. Les « zones de vigilance », par exemple, voient la mise en œuvre d'actions de prévention telles que **des opérations pour réduire les consommations d'eau** ou la mise en place de mécanisme de **plomberie solidaire**.

Depuis décembre 2022 et la transposition en droit français via une ordonnance et un décret de la directive européenne eau, les collectivités doivent réaliser **un diagnostic territorial d'accès à l'eau**. Ce diagnostic porte sur l'accès économique et physique à l'eau par notamment les occupants d'habitats informels. SUEZ peut accompagner les collectivités dans la réalisation partielle ou complète de ce diagnostic.

En outre, l'activité Eau de SUEZ en France a noué des **partenariats** avec des acteurs comme le Réseau national des **PIMMS (Point d'Information Médiation Multiservices)** labellisés **France Services et Points Conseil Budget pour un certains nombres d'entre 0 eux** ou avec des **associations locales** ou de quartier afin d'accompagner les usagers dans leurs démarches pour solliciter les aides auxquelles ils peuvent prétendre.

Par ailleurs, en tant qu'entreprise responsable, l'activité Eau de SUEZ en France œuvre en matière **d'insertion des personnes éloignées de l'emploi**, d'inclusion et d'égalité des chances et d'engagement des collaborateurs au service des territoires d'implantation.

Enfin, **l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes** est au cœur de la politique RH de SUEZ, quelle que soit la taille de ses entités. SUEZ met en œuvre un plan d'action qui a pour objectif l'accélération de la mixité et un élargissement des viviers. Depuis le 1er mars 2020, les entreprises de plus de 50 salariés sont tenues de publier un index, basé sur cinq critères, dédié à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Pour SUEZ Eau France, l'index égalité professionnelle a progressé régulièrement depuis 2020 et atteint en 2025 le score de 89 /100.



Annexes



6.1 Bilan d'activités réseaux

Les interventions sur les accessoires

Interventions sur accessoires				
Commune	Date	Rue	Nature de l'intervention	Nombre
MENNECY	20/11/2025	RUE DES BOUVREUILS	Accessoires renouvelés	1

Les interventions sur les branchements

Interventions sur branchements			
Commune	Date	Rue	Nature de l'intervention
ECHARCON	23/07/2025	Rue Philippe Père	Branchements renouvelés
ECHARCON	28/07/2025	Rue Philippe Père	Branchements renouvelés
MENNECY	07/01/2025	RUE DES OSERAIES	Branchements renouvelés
MENNECY	31/03/2025	RUE DES CHENES	Branchements renouvelés
MENNECY	10/04/2025	RUE DES BOUVREUILS LEVITT	Branchements renouvelés
MENNECY	26/05/2025	RUE DU BEL AIR	Branchements renouvelés
MENNECY	11/07/2025	rue des Sapins	Branchements renouvelés
MENNECY	18/07/2025	RUE DES ALOUETTES	Branchements renouvelés
MENNECY	27/08/2025	RUE DES IRIS	Branchements renouvelés
MENNECY	08/09/2025	AVENUE DU BOIS CHAPET	Branchements renouvelés
MENNECY	22/09/2025	RUE FRANCOIS BARBIN	Branchements renouvelés
MENNECY	17/10/2025	PARC DE VILLEROY PHARMACIE	Branchements renouvelés
MENNECY	26/11/2025	RUE DES HETRES	Branchements renouvelés
MENNECY	30/01/2025	RUE DU FOUR A CHAUX FAÇADE ARRIÈRE 5 RUE DU GÉNÉRAL LECLE 6-8	Branchements créés
MENNECY	28/02/2025	AVENUE DE VILLEROY SERVICE TECHNIQUE MENNECY	Branchements créés
MENNECY	05/03/2025	RUE DU BEL AIR	Branchements créés
MENNECY	22/05/2025	RUE PERICHON	Branchements créés
MENNECY	23/10/2025	RUE DE L ARCADE	Branchements créés
ORMOY	12/02/2025	AVENUE DES ROISSY HAUTS	Branchements créés
ORMOY	25/03/2025	ZAC PLAINE SAINT JACQUES	Branchements créés

Les réparations de fuites

Réparations de fuites			
Commune	Date	Rue	Nature de l'intervention
ECHARCON	17/01/2025	RUE DES SABLONS	Réparations fuites réseaux
ECHARCON	23/07/2025	Rue Philippe Père	Réparations fuites réseaux
MENNECY	15/01/2025	RUE DES OSERAIES	Réparations fuites branchements
MENNECY	05/03/2025	RUE DES CHENES	Réparations fuites branchements
MENNECY	17/03/2025	CHEMIN DE LA MANUFACTURE	Réparations fuites branchements
MENNECY	17/03/2025	CHEMIN DE LA MANUFACTURE	Réparations fuites branchements
MENNECY	31/03/2025	AVENUE DE MANASSE LEVITT	Réparations fuites branchements
MENNECY	15/04/2025	RUE DE SAINT CLOUD	Réparations fuites branchements
MENNECY	02/05/2025	AVENUE DE MANASSE	Réparations fuites branchements
MENNECY	21/05/2025	RUE FRANCOIS BARBIN	Réparations fuites branchements
MENNECY	23/05/2025	PLACE DES LORIOTS	Réparations fuites branchements
MENNECY	28/05/2025	RUE DES ECOLES	Réparations fuites branchements
MENNECY	10/06/2025	RUE DE FORT L OISEAU	Réparations fuites branchements
MENNECY	11/06/2025	RUE DE FORT L OISEAU	Réparations fuites branchements
MENNECY	25/06/2025	RUE DES ACACIAS LEVITT	Réparations fuites branchements
MENNECY	30/06/2025	rue des Sapins	Réparations fuites branchements
MENNECY	13/07/2025	RUE DES ALOUETTES	Réparations fuites branchements
MENNECY	29/07/2025	RUE DES SAPINS	Réparations fuites branchements
MENNECY	07/08/2025	RUE DE SAXE	Réparations fuites branchements
MENNECY	25/08/2025	AVENUE DE MANASSE LEVITT	Réparations fuites branchements
MENNECY	26/08/2025	RUE DES MESANGES	Réparations fuites branchements
MENNECY	29/08/2025	RUE DE LA SABLIERE RUE DE LA SABLIERE A L ANGLE DE LA RUE DE L ORMETEAU	Réparations fuites branchements
MENNECY	01/09/2025	RUE DE L ORMETEAU	Réparations fuites branchements
MENNECY	10/09/2025	RUE DE FORT L OISEAU	Réparations fuites branchements
MENNECY	26/09/2025	RUE DE CANOVILLE	Réparations fuites branchements
MENNECY	06/10/2025	Rue François Mansart	Réparations fuites branchements
MENNECY	06/10/2025	RUE RAYMOND DE MAREUIL	Réparations fuites branchements
MENNECY	26/11/2025	RUE DES NOYERS	Réparations fuites branchements
MENNECY	26/11/2025	RUE DES NOYERS	Réparations fuites branchements

Réparations de fuites			
Commune	Date	Rue	Nature de l'intervention
MENNECY	31/01/2025	RUE DES BLEUETS LEVITT	Réparations fuites réseaux
MENNECY	20/02/2025	RUE DES BOUVREUILS LEVITT	Réparations fuites réseaux
MENNECY	19/03/2025	CHEMIN DES VIEILES VIGNES	Réparations fuites réseaux
MENNECY	14/04/2025	RUE DE SAINT CLOUD	Réparations fuites réseaux
MENNECY	18/04/2025	AVENUE DE MANASSE LEVITT	Réparations fuites réseaux
MENNECY	23/04/2025	RUE DES ROMAINES LOT N 3	Réparations fuites réseaux
MENNECY	29/04/2025	RUE DE L ORMETEAU RUE DU BEL AIR ANGLE ORMETEAU	Réparations fuites réseaux
MENNECY	17/06/2025	Rue Charpentier	Réparations fuites réseaux
MENNECY	30/06/2025	PLACE DES MEULES	Réparations fuites réseaux
MENNECY	09/07/2025	RUE DU PARC vers le cimetire	Réparations fuites réseaux
MENNECY	25/07/2025	RUE DE L ORMETEAU	Réparations fuites réseaux
MENNECY	29/07/2025	RUE DES SAPINS LEVITT	Réparations fuites réseaux
MENNECY	30/07/2025	RUE DE SAINT CLOUD LEVITT	Réparations fuites réseaux
MENNECY	30/07/2025	RUE DE SAINT CLOUD	Réparations fuites réseaux
MENNECY	29/08/2025	RUE DES CHATRIES	Réparations fuites réseaux
MENNECY	01/09/2025	Rue des Andains	Réparations fuites réseaux
MENNECY	01/09/2025	Rue des Roses	Réparations fuites réseaux
MENNECY	09/10/2025	RUE DES BOUVREUILS LEVITT	Réparations fuites réseaux
MENNECY	23/10/2025	RUE DES CHATRIES	Réparations fuites réseaux
MENNECY	23/10/2025	RUE DES CHATRIES	Réparations fuites réseaux
MENNECY	27/10/2025	RUE DE SAINT CLOUD	Réparations fuites réseaux
MENNECY	27/10/2025	RUE DE SAINT CLOUD	Réparations fuites réseaux
MENNECY	30/10/2025	RUE DES COLS VERTS	Réparations fuites réseaux
MENNECY	01/12/2025	RUE DE L ORMETEAU	Réparations fuites réseaux
MENNECY	17/12/2025	RUE DE SAINT CLOUD	Réparations fuites réseaux
MENNECY	29/12/2025	Rue Jean Jaurés	Réparations fuites réseaux
MENNECY	30/12/2025	Rue Jean Jaurés	Réparations fuites réseaux
MENNECY	12/06/2025	RUE DES BOUVREUILS LEVITT RUE DES BOUVREUILS	Réparations fuites accessoires
MENNECY	17/07/2025	RUE DU BEL AIR	Réparations fuites accessoires
MENNECY	14/10/2025	RUE DES BOUVREUILS	Réparations fuites accessoires

Réparations de fuites			
Commune	Date	Rue	Nature de l'intervention
MENNECY	21/10/2025	RUE DE CANOVILLE	Réparations fuites accessoires
ORMOY	20/01/2025	AVENUE DES ROISSY HAUTS	Réparations fuites branchements
ORMOY	26/03/2025	RUE DE LA PLAINE D ORMOY	Réparations fuites branchements
ORMOY	26/03/2025	RUE DE LA PLAINE D ORMOY	Réparations fuites branchements
ORMOY	27/03/2025	RUE DE LA PLAINE D ORMOY	Réparations fuites branchements
ORMOY	05/07/2025	RUE DES MOQUES TONNEAUX	Réparations fuites branchements
ORMOY	23/07/2025	Avenue des Roissy Hauts	Réparations fuites branchements

Les mises à niveau des éléments de réseaux

Mise à niveau des éléments de réseaux				
Commune	Date	Rue	Nature de l'intervention	Nombre
MENNECY	02/05/2025	RUE DES ECOLES ECOLE DE LA SABLIERE	Mises à niveau	1
ORMOY	04/02/2025	RUE DU SEMEUR ANGLE RUE DES POACEES	Mises à niveau	1
ORMOY	07/02/2025	RUE DES 12 ARPENTS	Mises à niveau	1
ORMOY	07/02/2025	RUE DES ROISSYS BAS ANGLE FAUVETTE ET MESANGE	Mises à niveau	1
ORMOY	20/02/2025	IMPASSE DE LA LANDE	Mises à niveau	1
ORMOY	21/11/2025	RUE DES MOQUES TONNEAUX 1 RUE DE LA PLAINE	Mises à niveau	1

Les interventions en astreinte

Interventions en astreinte				
Commune	Date de réalisation	Date de demande	Rue	Nature de l'intervention
ECHARCON	17/01/2025	17/01/2025	RUE DES SABLONS	Intervention en astreinte
ECHARCON	17/01/2025	17/01/2025	RUE DES SABLONS	Intervention en astreinte
ECHARCON	17/01/2025	17/01/2025	RUE DES SABLONS	Intervention en astreinte
ECHARCON	18/01/2025	17/01/2025	RUE DES SABLONS	Intervention en astreinte
ECHARCON	16/07/2025	16/07/2025	Rue Philippe Père	Intervention en astreinte
MENNECY	21/02/2025	21/02/2025	RUE DES CHENES	Intervention en astreinte
MENNECY	28/03/2025	28/03/2025	AVENUE DE MANASSE LEVITT	Intervention en astreinte

Interventions en astreinte				
Commune	Date de réalisation	Date de demande	Rue	Nature de l'intervention
MENNECY	09/06/2025	09/06/2025	RUE DES BOUVREUILS LEVITT RUE DES BOUVREUILS	Intervention en astreinte
MENNECY	14/06/2025	13/06/2025	Rue Charpentier	Intervention en astreinte
MENNECY	21/06/2025	02/06/2025	RUE DES ACACIAS	Intervention en astreinte
MENNECY	22/06/2025	22/06/2025	CHEMIN DE LA BUTTE MONTVRAIN	Intervention en astreinte
MENNECY	30/06/2025	30/06/2025	RUE DES MURES	Intervention en astreinte
MENNECY	01/07/2025	01/07/2025	CHEMIN DE LA BUTTE MONTVRAIN	Intervention en astreinte
MENNECY	13/07/2025	13/07/2025	Rue des Alouettes	Intervention en astreinte
MENNECY	13/07/2025	13/07/2025	RUE DES ALOUETTES	Intervention en astreinte
MENNECY	15/07/2025	15/07/2025	RUE DU CLOS DES ANGLAIS	Intervention en astreinte
MENNECY	10/08/2025	10/08/2025	RUE DES MESANGES	Intervention en astreinte
MENNECY	10/08/2025	10/08/2025	RUE DES BOUVREUILS	Intervention en astreinte
MENNECY	13/08/2025	13/08/2025	RUE DE LA CROIX BOISSEE Près de l'église	Intervention en astreinte
MENNECY	24/08/2025	24/08/2025	AVENUE DE MANASSE LEVITT	Intervention en astreinte
MENNECY	30/08/2025	30/08/2025	Rue des Roses	Intervention en astreinte
MENNECY	31/08/2025	31/08/2025	Rue des Andains	Intervention en astreinte
MENNECY	08/09/2025	08/09/2025	AVENUE DU BOIS CHAPET	Intervention en astreinte
MENNECY	08/09/2025	08/09/2025	AVENUE DU BOIS CHAPET	Intervention en astreinte
MENNECY	09/09/2025	09/09/2025	RUE CHAMPOREUX	Intervention en astreinte
MENNECY	21/09/2025	19/09/2025	RUE FRANCOIS BARBIN	Intervention en astreinte
MENNECY	22/10/2025	22/10/2025	RUE DES CHATRIES	Intervention en astreinte
MENNECY	23/10/2025	22/10/2025	RUE DES CHATRIES	Intervention en astreinte
MENNECY	24/10/2025	24/10/2025	RUE DE SAINT CLOUD	Intervention en astreinte
MENNECY	30/11/2025	30/11/2025	RUE DE L'ORMETEAU	Intervention en astreinte
MENNECY	27/12/2025	27/12/2025	Rue Jean Jaurés	Intervention en astreinte
MENNECY	28/12/2025	27/12/2025	Rue Jean Jaurés	Intervention en astreinte
ORMOY	11/02/2025	11/02/2025	RUE DES 12 ARPENTS	Intervention en astreinte
ORMOY	11/02/2025	11/02/2025	RUE DES 12 ARPENTS	Intervention en astreinte
ORMOY	27/02/2025	27/02/2025	AVENUE DES ROISSY HAUTS	Intervention en astreinte
ORMOY	20/06/2025	20/06/2025	RUE DU MOULIN MAIRIE	Intervention en astreinte
ORMOY	23/07/2025	23/07/2025	Avenue des Roissy Hauts	Intervention en astreinte

Interventions en astreinte				
Commune	Date de réalisation	Date de demande	Rue	Nature de l'intervention
ORMOY	10/08/2025	10/08/2025	RUE DES ROISSY BAS	Intervention en astreinte
ORMOY	30/11/2025	30/11/2025	RUE DU CEPAGE BAKO	Intervention en astreinte
ORMOY	16/12/2025	16/12/2025	RUE DE LA BELLE ETOILE	Intervention en astreinte

6.2 Bilan d'activités Usines

Les tâches de maintenance corrective				
Site	Date de réalisation	Libellé intervention	Libellé équipement	Nombre de tâches de maintenance corrective
Réservoir d'Echarcon	23/05/2025	SUIVIDEM 2 : Diagnostiquer et corriger fonctionnement comptage (incohérence des données)	Interco 680 achat CEO	1
Réservoir d'Echarcon	18/12/2025	SUIVIDEM 1: Diagnostiquer et corriger fonctionnement comptage (absence de données)	Interco 680 achat CEO	1
Intercom/vanne électrique Echarcon	29/06/2025	Etat 24V P400	électrovanne	1
Intercom/vanne électrique Mennecy / Ormoy(ESP vers Mennecy)	02/01/2025	Diagnostic problème appel a distance PERAX.	automate	2
Intercom/vanne électrique Mennecy / Ormoy(ESP vers Mennecy)	02/02/2025	Seuil bas pression distribution<=3 bars	vanne électrique	1
Intercom/vanne électrique Mennecy / Ormoy(ESP vers Mennecy)	31/03/2025	Coupure tension	armoie générale BT	1
Intercom/vanne électrique Mennecy / Ormoy(ESP vers Mennecy)	03/04/2025	Disjonction general	armoie générale BT	1
Intercom/vanne électrique Mennecy / Ormoy(ESP vers Mennecy)	08/04/2025	Defaut tension	armoie générale BT	1
Réservoir de Mennecy	04/10/2025	SB Réservoir par Sonde via 3G	sonde piézo	1
Réservoir de Mennecy	05/10/2025	Défaut	sonde piézo	1
Réservoir de Mennecy	06/10/2025	SB Réservoir par Sonde via 3G	sonde piézo	1
Réservoir de Mennecy	08/10/2025	SB Réservoir par Sonde via 3G	sonde piézo	1
Secto 5573 - BD De Gaulle 2 (Mennecy)	07/02/2025	SUIVIDEM 2: Diagnostiquer et corriger fonctionnement comptage (absence de données)	débitmètre 5573	1
Secto 5577 - Av de la Seigneurie (Mennecy)	18/12/2025	SUIVIDEM 2: Diagnostiquer et corriger fonctionnement comptage (absence de données)	débitmètre 5577	1

6.3 Détail du linéaire de canalisation

Linéaire de canalisation (ml) : détail														
			1930-1939	1940-1949	1950-1959	1960-1969	1970-1979	1980-1989	1990-1999	2000-2009	2010-2019	2020-2025	Aucune Date de pose	Total
ECHARCON	40	Fonte	10	19		3		41			3		76	152
	50	Fonte		41									54	95
		PE				23								23
	60	Fonte	48	6				156					3	213
	63	PE		4				144	119	295			65	628
		PVC		6									71	77
	90	Fonte				21								21
		PVC				194	120							315
	100	Fonte	230	512		187					22		25	976
	125	Fonte		97			118							215
		PE								208	168			376
	150	Fonte	1878	822		311	2026	93			133		16	5281
	160	PE							163					163
	200	Fonte		434									36	470
Total ECHARCON			2165	1941		739	2264	434	282	503	327		347	9003
FONTENAY-LE-VICOMTE	63	PE											145	145
Total FONTENAY-LE-VICOMTE													145	145
MENNECY	Diamètre et matériau inconnu								9	176	4			190
	40	Fonte							85				59	144
		PE											156	156
		PVC											1	1
	50	PE						226	167		119		88	600
	60	Fonte					343		53				520	915
		PVC											40	40
	63	Fonte									24			24
		PE				167	5282	1560	3606	1273	617	293	862	13659
		PVC					2	45	2	165				215
	70	Fonte			26								819	845
	80	Fonte				3			284				509	796

Linéaire de canalisation (ml) : détail														
			1930-1939	1940-1949	1950-1959	1960-1969	1970-1979	1980-1989	1990-1999	2000-2009	2010-2019	2020-2025	Aucune Date de pose	Total
	90	PE				130	5009	6	143		336			5623
	100	Acier											127	127
		Fonte				1392	7631	822	1130	79			1265	12319
		PE									54			54
	125	Fonte				57	328	335	894			66	575	2257
		PE							2707	1528	972		97	5304
		PVC							64	3			3	70
	150	Acier							43					43
		Fonte				128	2715	1900	4878	168	247	570	1959	12566
	160	Fonte										64		64
		PE							75	600	565		4	1244
		PVC						138		4			10	152
	180	Inconnu							59					59
		PE									590			590
	200	Fonte				299	3322	133	1137	1062	1718	2	414	8086
		Inconnu									26			26
		PVC								4				4
	225	PE								90				90
		PVC								608	26			633
	250	Fonte				12	2546							2559
	300	Fonte					2428		222	3	760		82	3495
Total MENNECY					26	2188	29605	5165	15559	5763	6058	995	7591	72949
ORMOY	Diamètre et matériau inconnu				6							14	68	89
	40	PE			197									197
	50	PE								72				72
	60	Fonte										69		69
	63	PE						298	446	621	574	171	124	2235
		PVC											359	359
	75	PVC											302	302
	80	Amiante ciment			179			9					44	232
		Fonte					63						42	105

Linéaire de canalisation (ml) : détail														
			1930-1939	1940-1949	1950-1959	1960-1969	1970-1979	1980-1989	1990-1999	2000-2009	2010-2019	2020-2025	Aucune Date de pose	Total
	100	Amiante ciment			381	38		336	3				40	799
		Fonte						82			15		88	185
	110	PVC							18					18
	125	Fonte									6		21	27
		PE							541	377	97	167	10	1191
	150	Acier				60							121	181
		Amiante ciment			898		576		97		8		25	1603
		Fonte					362		1147		1205	18	477	3209
	160	Fonte										1227		1227
		Inconnu										7		7
		PE								683	483		41	1207
		PVC							186					186
	175	Fonte					57							57
	180	PE									55			55
	200	Fonte							460		866		32	1358
	250	Fonte								15			43	58
	300	Fonte					1358			342	6		9	1714
Total ORMOY					1661	98	2416	726	2898	2110	3315	1674	1846	16744
Total			2165	1941	1687	3025	34286	6325	18738	8376	9700	2669	9929	98841

6.4 Détail des branchements

Détail des branchements par diamètre et matériaux					
	15-20	25-40	50-100	>100	Total
MENNECY	4371	142	10	12	4535
Polyéthylène bandes bleues	2222	91	5	4	2322
Polyéthylène noir ou autre	1730	23	1		1754
Inconnu	378	9	2	1	390
Acier, Fer noir, galvanisé	10	6	1	4	21
Fonte	4	12	1	3	20
Plomb	11	1			12
Visité mais indétectable	5				5
Cuivre	4				4
PVC	4				4
Amiante ciment	1				1
Plomb réhabilité (liner)	1				1
Mixte avec plomb	1				1
ORMOY	931	21	4	1	957
Polyéthylène bandes bleues	546	17			563
Inconnu	199	1	2		202
Polyéthylène noir ou autre	145	1			146
PVC	26				26
Plomb	10				10
Cuivre	3				3
Fonte		1	1	1	3
Visité mais indétectable	2				2
Acier, Fer noir, galvanisé			1		1
Mixte avec plomb		1			1
ECHARCON	302	11		1	314
Polyéthylène bandes bleues	228	11		1	240
Polyéthylène noir ou autre	55				55
Inconnu	16				16
Plomb	1				1
Amiante ciment	1				1

Détail des branchements par diamètre et matériaux					
	15-20	25-40	50-100	>100	Total
Cuivre	1				1
Total	5604	174	14	14	5806

